

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. ANTOINE MORISSETTE, président**
 Mme MIREILLE PAUL, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE LA LIMITE
DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 4 avril 2023 à 19 h
Hôtel Congrès Chéribourg
2603, chemin du Parc,
Orford (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 4 AVRIL 2023

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

MM. MARTY-KANATAKHATSUS MEUNIER et HARVEY CATCHPAW (DM60) 3

NATURE QUÉBEC (DM42 et DM42.1)

Mmes Louise Gratton et Mélanie Desrochers 13

ASSOCIATION DES HABITANTS DU CHEMIN DU LAC MONTJOIE

À SHERBROOKE (DM44 et DM44.1)

M. Raymund Wellinger 22

PAUSE

REPRISE

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

Mme KAETHI NIGGLI WELLINGER et MM. ROCH LABONTÉ et MARC-ANDRÉ GOUIN 33

REGROUPEMENT CITOYEN ACCÈS ENFANT NATURE et

ORGANISME DE BIENFAISANCE LES ENFANTS GIOIA (DM29)

Mmes Diane Clavet, Marie-Josée Dubois, Christine Gratton et

M. Jean-Sébastien Tremblay Roy 41

SKI NORDIQUE LAC BROMPTON (DM49 et DM49.1)

M. François Mercier (par visioconférence) 52

Mme NYCOLE BRODEUR 58

Mme DIANE FRANCOEUR (par visioconférence) 63

MOT DE LA FIN 70

SÉANCE AJOURNÉE AU 5 AVRIL 2023 À 13 H 30

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir. Bienvenue à la troisième séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford*.

10 D'abord, je demanderais aux personnes qui ont signifié leur intention de prendre la parole avant le 16 mars dernier, et qui doivent intervenir ce soir, de se présenter à l'accueil derrière.

Pour les participants à distance, des contacts préalables ont été faits pour assurer le bon déroulement de votre présentation en ligne. Merci à tous et toutes, cela nous permettra de respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

15 Si le temps le permet, les personnes qui n'ont pas manifesté leur intention de participer à l'audience avant le 16 mars dernier et qui souhaiteraient le faire de manière spontanée ce soir pourront s'exprimer devant la commission. Il suffit de s'inscrire au registre à l'arrière de la salle ou en ligne. Les intervenants seront appelés par ordre d'inscription. Le registre est donc ouvert dès maintenant.

20 Je tiens à préciser qu'au besoin, ma collègue Mireille Paul et moi-même échangerons avec les intervenants et intervenantes afin de préciser votre point de vue.

25 Avant de laisser la parole à notre premier intervenant, voici quelques rappels importants.

D'abord, tous les propos de cette deuxième partie, comme ceux de la première partie, sont enregistrés et les transcriptions seront disponibles dans environ une semaine au bureau et dans le site Web du BAPE.

30 Deuxièmement, tout comme le ministère responsable du projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'un participant.

35 Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger des inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence, une citation erronée.

40 Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre. Vous serez invités à prendre la parole à la fin de la séance selon l'ordre d'inscription. Vos propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la semaine prochaine, et ce, jusqu'au 13 avril.

45 Également, aucune manifestation, aucune remarque désobligeante, aucun propos diffamatoire, aucune attitude méprisante ou aucun applaudissement ne seront tolérés dans la salle, et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

50 Enfin, votre opinion à l'égard de nos services est importante. C'est pourquoi je vous remercie à l'avance de prendre quelques minutes pour répondre à un court questionnaire à ce sujet. Pour les personnes en salle, si vous ne l'avez pas déjà en main, je vous invite à le demander à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le retrouverez dans notre site Web sur la page concernant le mandat, ainsi que dans l'onglet commentaires du Facebook live. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

55 Pour la séance de ce soir, nous avons six inscriptions et le temps alloué pour chaque intervenant est de 15 minutes.

60

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

65 **M. MARTY-KANATAKHATSUS MEUNIER**

M. HARVEY CATCHPAW

(DM60)

70 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant à l'avant Marty-Kanatakhatsus Meunier. Bonsoir, Monsieur. Si vous êtes accompagné, je vous invite à présenter la personne qui vous accompagne. Je vous rappelle qu'on a 15 minutes, vous avez 15 minutes pour votre présentation et on vous écoute. À vous, la parole.

75 **M. MARTY-KANATAKHATSUS MEUNIER :**

80 Je vous présente monsieur Harvey Catchpaw de Cherry River. Alors, je commence sans plus tarder. *Kwai kwai, Segó* [phonét.] Bonjour. Je tiens à souligner que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel non cédé de la Confédération des Abénakis et des Wabanakis.

85 Ce territoire a servi de lieu de rassemblement avec d'autres nations autochtones qui parcouraient ces terres qui font l'objet du débat d'aujourd'hui. Les Abénakis se déplaçaient aussi vers l'océan Atlantique pour rencontrer leurs cousins plus au sud, en empruntant la rivière Saint-François, la rivière Magog, le lac Memphrémagog, la rivière Missisquoi et le lac Champlain.

90 Espérons que le BAPE avisera le ministère de l'Environnement d'adopter une toponymie en langue abénakise ainsi qu'un volet culturel significatif qui tiendra compte de la perspective du peuple abénakis.

95 Je remercie le BAPE de nous permettre de nous exprimer sur les enjeux relatifs à l'agrandissement du parc national du Mont-Orford. Je suis très heureux d'être accompagné par un grand sage natif de Cherry River, exproprié dans l'agrandissement du parc durant les années 1970 et qui a accepté d'être parmi nous aujourd'hui du haut de ses 90 ans. Merci beaucoup, Harvey Catchpaw. *Migwetch!* Il aura quelques mots à nous dire après ma présentation.

Je salue également les personnes qui ont présenté leur mémoire hier, c'était fort éloquent et instructif. Que ce soit la municipalité de Racine avec des recommandations plus que pertinentes, entre autres à propos du lac La Rouche, et d'un compromis à venir entre toutes les parties prenantes sur son accessibilité.

100

D'un observatoire de la biodiversité et d'un corridor de connectivité écologique dans la vallée du ruisseau Gulf et de la rivière au Saumon, les représentants de l'organisme Corridor appalachien ont également tiré leur épingle du jeu avec la proposition d'ajout de terrains vers Eastman.

105

Que dire de la proposition d'aires protégées d'utilisation durable, tel que présenté par l'ingénieur forestier André Gravel? Ça fait du bien d'entendre des voix alternatives qui font du sens. Le BAPE aura un travail colossal à accomplir afin de tenir compte des opinions de tous et chacun.

110

En 2015, j'ai scénarisé, réalisé et produit le documentaire *Le Vieil indien* en hommage au mont Orford, à son histoire, à ses écosystèmes, à la poésie d'Alfred Desrochers, aux artistes qui l'ont peint ou raconté, et aux habitants expropriés qui ont aidé à transformer, en 1938, des terres privées en un parc de conservation et de récréation : le parc national du Mont-Orford.

115

Le film que j'ai réalisé est accessible en ligne, pour les personnes qui ne l'ont pas vu, à l'initiative de la MRC Memphrémagog, sur une page dédiée à la promotion des paysages et du patrimoine, soit le typiquementmemphremagog.com/le-documentaire – fini pour la plogue.

120

Aujourd'hui, je présente ce mémoire en hommage aux familles dont les terres ont été expropriées depuis les années 1930 jusqu'à aujourd'hui pour former le parc du Mont-Orford, et je nomme les Catchpaw, McKelvey, Langlois, Buzzel, Powers, Whittier, Laliberté, Mitson, Shonyvvov, Darche, pour ne nommer que celles-là.

125

Par ailleurs, je m'intéresse au processus d'expropriation pour agrandir le parc, qui a brisé plusieurs vies déjà, comme Harvey Catchpaw le relate dans le film, *Le Vieil indien*, à propos du sort réservé à son frère Gordon, décédé à 57 ans, peu de temps après avoir été exproprié de ses terres près du chemin Concession à Orford dans les années 1970. Comme si l'expropriation avait anéanti ses rêves et l'avait achevé, un sujet encore très sensible pour cette famille.

130 Or, comment se fait-il que les Placements Bombardier aient pu bénéficier d'un processus
d'expropriation différent à propos du fameux lac La Rouche où le gré à gré a meublé les échanges,
sans aucune exécution du mandat d'expropriation très clairement émis en 2015 par le
gouvernement à propos de ce lac et son pourtour privé?

135 Comment se fait-il qu'en catimini, le ministère des Forêts a décidé, en 2016, de se désister
de l'avis d'expropriation qu'il avait émis un an plus tôt? Le lac n'est soudainement plus requis par
les autorités du ministre alors qu'il est au coeur du projet d'agrandissement. N'oublions pas que des
paysans ont tout perdu, pour certains leur boulot et pour d'autres, le projet d'une vie, d'une retraite,
dans les années 70.

140 Alors, pourquoi une société d'investissement privée poursuivra-t-elle des activités
industrielles polluantes à proximité d'aires protégées? Le BAPE doit corriger impérativement cette
anomalie, si je peux me permettre de paraphraser la famille Dépôt, au lac Bowker, que je salue,
voisine du lac La Rouche.

145 Il est important de garder en mémoire ce que les personnes pionnières ont fait comme
sacrifices pour constituer ce monument naturel d'envergure qu'est le parc national du Mont-Orford.

150 Je souligne que dans les années 70, une trentaine de propriétaires de terres ont été
expropriés du jour au lendemain dans le canton d'Orford appelé Cherry River. Et pour certains, en
moins de 24 heures, pour agrandir le parc, comme les terres du chemin Concession de Harvey
Catchpaw qui se trouvaient dans le coin du centre d'arts à Orford.

155 Dans le cas de l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, le gouvernement semble
incohérent dans sa politique d'expropriation. Il est facile de déloger des propriétaires terriens
lorsqu'ils ont peu de moyens pour se défendre, mais il semble beaucoup plus ardu de chasser les
seigneurs de leurs terres quand ils entretiennent de bons contacts dans les hautes sphères du
pouvoir et de l'économie, par l'entremise du lobby.

160 Placements Bombardier a joui d'un privilège que d'autres personnes expropriées n'ont pu
bénéficier. Il semble exister deux poids, deux mesures, comme vous le verrez ci-après.

Maintenant, mes préoccupations. Je cite Jean-Pierre Kesteman, professeur émérite à l'Université de Sherbrooke, qui disait dans *Le Vieil indien* :

165 « Orford est un parc qui a été fondé pour soustraire des terrains à la spéculation et à l'entreprise privée. Des chalets, vouloir construire des condos, vouloir construire toutes sortes d'immeubles dans le parc du Mont-Orford, c'est ce que Bowen voulait éviter. »

170 L'exclusion du lac La Rouche de l'agrandissement du parc est un non-sens et va à l'encontre de ce que le docteur Bowen désirait absolument éviter. Une enclave privée dans un parc public, c'est plutôt rare. Il y en a très peu au Québec. On a fait mention déjà du mont Saint-Bruno où il y en a quelques-uns.

175 Donc, si on revient à l'esprit des fondateurs du parc national du Mont-Orford, le docteur Bowen et le notaire Giroux, ils auraient vu d'un très mauvais œil que le lac La Rouche et son pourtour privé soient exclus de l'agrandissement du parc.

180 Et comme l'a expliqué le représentant gouvernemental Alain Thibault, en février 2023, lors du premier BAPE : BRP mène des activités industrielles avec des motomarines durant la période estivale, soit le moment de l'année où il y a une très forte pression des personnes qui fréquenteront cette nouvelle partie du parc.

185 Par ailleurs, il semble que le gouvernement ait ignoré une lettre envoyée en 2021 par le Conseil municipal de Racine, et signée par le maire de l'époque, Christian Massé, à propos du fameux lac La Rouche. Cette missive demandait l'inclusion de ce lac privé dans le projet d'agrandissement.

190 Le gouvernement a informé Racine par la suite qu'il ne pouvait pas y avoir d'entente de gré à gré, donc qu'il n'y aurait pas d'expropriation du lac La Rouche et on ne pourrait donc pas concentrer toutes les activités nautiques sur ce lac pour laisser un peu d'air frais aux autres lacs de l'endroit.

195 Et pour les besoins de mon film, qui est la suite du *Vieil indien* que je tourne présentement, pour obtenir tous les communications écrites et comptes rendus de rencontres entre Placements Bombardier et le gouvernement du Québec à propos de l'avis d'expropriation, j'ai dû faire une

demande d'accès à l'information puisque Placements Bombardier refuse de rendre publiques ces informations essentielles pour démontrer une forme de transparence, et qui n'en est pas présentement.

200 J'ai même laissé plusieurs messages sur la boîte vocale de l'entreprise, je leur ai écrit plusieurs courriels. Comme je m'y attendais, je n'ai même pas obtenu un seul accusé de réception. Puisque le lac La Rouche les concerne directement, je me serais attendu à une communication quelconque de leur part. Ils ne se sont même pas donné la peine de le faire.

205 Idem pour les Dépôt du lac Bowker qui ont fait les mêmes démarches, aucune réponse de BRP. Pourquoi n'y aurait-il pas une transparence explicite lorsque vient le temps de parler du processus d'expropriation? D'autant plus que ce sont les contribuables qui paient les indemnités aux personnes ou aux entreprises expropriées et bien souvent, au triple ou au quadruple de la valeur réelle.

210 Alors, pourquoi les contribuables seraient-ils laissés en plan et n'auraient pas accès aux informations reliées aux tractations entre Bombardier et le gouvernement du Québec?

215 Maintenant, une parole citoyenne que je nomme dans mon mémoire fait suite à une découverte que j'ai faite via un contact à Racine où on peut trouver, dans YouTube, une séance du Conseil municipal de Racine du 22 juin 2011. J'ai déjà parlé de la lettre de monsieur, l'ancien maire Massé, il y a aussi une conseillère municipale qui disait, Lorraine Denis :

220 « *Que tout le monde – je la cite – souhaite que ce soit au lac La Rouche [...]. Il n'y a personne autour des lacs qui n'aimerait pas mieux que ce soit au lac La Rouche.* »

Elle nomme même les gens du lac Montjoie, du lac Miller qui souhaitent que le lac La Rouche fasse partie du parc.

225 Plus loin, dans cette vidéo, on aperçoit le citoyen Michel Bergeron, du chemin Flodden, devenu aujourd'hui conseiller municipal, qui raconte que le Ministère voulait l'exproprier pour un stationnement de 60 places. Il affirme, et je le cite : « s'être senti attaqué, tout comme son voisin Réal » par cette demande d'expropriation.

230 Et plus tard, dans la vidéo, l'ex-maire Massé y va d'une affirmation sans équivoque, qui résonne lorsqu'il annonce que Bombardier a mentionné, lors de certaines négociations, que si l'entreprise n'a plus accès au lac La Rouche, elle devra donc déménager. Ce n'est quand même pas rien, comme déclaration, et on entendait des rires dans la salle.

235 Dans le document publié par le gouvernement et qui s'intitule *Projet de modification des limites du parc national du Mont-Orford*, on retrouve à la page 52, les appréhensions manifestées par les auteurs de ce rapport, André-Anne Gagnon et Alain Thibault, à savoir qu'il y avait des grandes craintes des impacts liés au fait que lac La Rouche soit exclu des limites de l'agrandissement du parc national.

240 Les auteurs de ce document sonnent l'alarme pour que le lac La Rouche – ils sont inquiets, de toute évidence, et c'est tout à leur mérite.

245 Maintenant, parlons des vélos à pneus surdimensionnés pour lesquels, je pense, qu'il pourrait y avoir de grands problèmes si on se fie au bruit que ces véhicules – ces *fat bikes* qu'on nomme – peuvent faire dans l'environnement, que ce soit pour les randonneurs de ski de fond, ceux qui font de la raquette. Quand on entend arriver ces vélos-là, ça fait un vacarme monumental.

250 Ils vont aussi causer, durant la période estivale, des grands impacts à la flore, en raison du grand nombre de vélos qui vont piétiner les divers sentiers aménagés.

Chez les oiseaux, la littérature scientifique le rapporte en de nombreux cas où le bruit peut être une source de nuisance pour ces oiseaux-là.

255 Même chose du côté des amphibiens. La littérature scientifique est très éloquente à ce sujet et ils se basent sur les signaux acoustiques, entre autres, pour s'accoupler. Donc, devant autant de bruit dans des zones sensibles, il est clair qu'on va perdre une grande biodiversité.

260 Idem pour les rapaces. Ils chassent en se fiant à leur ouïe. Donc, s'il y a du bruit par ces véhicules, c'est sûr que la biodiversité va en payer le prix.

Maintenant, étant donné qu'il existe très peu d'information scientifique, comme l'ont rapporté certains groupes environnementaux hier sur les composantes du territoire, je pense que le BAPE

265 devrait faire preuve de très grande prudence pour ne pas trop perturber la biodiversité. D'ailleurs, de quelle manière seront protégés la faune, la flore et les milieux classés comme fragiles? C'est une portion du parc national, à savoir le lac La Rouche, où ces enclaves privées ne sont pas accessibles.

270 La non-expropriation de ce lac aura des conséquences très lourdes sur les autres lacs du coin, qui n'ont pas la capacité de charge pour absorber le flux de villégiateurs à venir.

Maintenant, que dire des motoneiges qui circulent sur le lac La Rouche? Nous les apercevons et les entendons à partir de la route 222. Pierre Dépôt... oui?

275 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Meunier, simplement pour vous avertir que votre temps arrive bientôt à échéance et si vous vouliez avoir la chance de laisser la parole à monsieur Catchpaw, vous devrez peut-être raccourcir un peu votre intervention.

280

M. MARTY-KANATAKHATSUS MEUNIER :

285 Tout à fait. Très, très juste. Excellent, alors je vais terminer la présentation de ce mémoire en mentionnant que – c'est une suggestion que je fais – que le nouveau secteur du parc devrait être nommé le secteur Georges Austin Bowen, puisque le nom du fondateur du parc n'apparaît nulle part dans la toponymie du parc actuel.

290 Et aussi, s'il y a des sous-secteurs à développer, j'aimerais qu'une autre section aussi soit nommée en l'honneur de Pierre Rodier, ancien maire du Canton d'Orford, qui a mené la bataille pour empêcher la privatisation d'une partie du parc national dans les années 2000.

Et maintenant, je vais céder la parole à notre grand sage, monsieur Catchpow. Il va parler en anglais, il est plus à l'aise dans cette langue.

295 **M. HARVEY CATCHPAW :**

My time won't be that long. My time will be short. I am only here because one thing really bothers me, it's this Bombardier case. As you know, I was involved in the big expropriation in 1974 where 3,000 acres of our land with 25 owners was expropriated; and when we received the
300 expropriation notice, this really struck me, and that's why I'm here tonight.

I couldn't believe that we had no time. We were to leave our property and not go back. I mean, we had wood there to bring out, well, it was taking care of, but I couldn't believe that.

305 So, the case with the Bombardier people here – I think we should be fair to everyone. I had a brother that I thought he was just going to go out of his mind. This man worked night and day with his (inaudible) and he bought the land, he had a camp, he had a sugar place, and it was gone. It was gone. That's why I want the people in the back of me to hear this. You know, expropriation – I am not really against but, you know, we've got to be fair there, and we've got to be careful.

310 I was one of them. I had the land way in the back of the others, and I'll give you an example: I was ready to have a little lake on my land, but, and fortunately, a good thing I didn't do it, I didn't find time to do it, but the expropriation came, I would have lost it. They would have not listened. Because I took – I was put in charge of that gang of 26. I took care of it for five years with the farm
315 and the government, I had no – nothing. Nothing, just fight for the more money.

Well, my people were in shock. You can imagine what I went through, plus I was manager of the operations in (inaudible) at that time, so I had a job to take care of.

320 And I am not against the – and I am glad you've got a park, don't take me wrong. I've owned part of the land all my life, but I do feel, when you go to this situation of Bombardier, that should be in the park.

I will give you – yes, I agree with most of what he said. That's the first time I have heard it, but
325 this struck me. I wouldn't even be here tonight if it wasn't for that. It's just to say, Bombardier should be in there.

330 I'll give you one more example and then, I'll sign off. When the next, when I worked on with
the situation at now Orford, where L'Espérance and all of them wanted to do the chalets in the
national park, I worked on that one also with Mr. Benoît, and all the gang.

335 And as you know, we won that one. But I'll give you something. L'Espérance went to a
gentleman, Mr. Darche, who is at the back of my land now, I know him very well, offered him a very
small price. That's what happened, you see, when nobody is in charge. Well, Mr. Darche was a very
bright man, he said: bye, bye. You wanted to take that land, you wanted to give it back to the park,
and then build his chalet to the foot of the mountain, this is what we go through. Now, I just want
people to know that that land...

340 **LE PRÉSIDENT :**

Mr. Catchpaw, est-ce que je peux vous parler en français, oui?

345 **M. MARTY-KANATAKHATSUS MEUNIER :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

350 Je dois vous arrêter parce que le temps qui vous est alloué est de 15 minutes pour les deux
personnes qui sont là. Dans un deuxième temps, j'aurais aimé échanger avec vous, mais comme
vous êtes intervenu en anglais, je me dois, pour le bénéfice de tout le monde, retraduire les propos
en français, là, pour qu'ils soient compris...

355 **M. HARVEY CATCHPAW :**

Est-ce que vous pouvez parler plus fort un peu, là, je n'entends pas?

360 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. D'une part, je voulais vous mentionner que le temps alloué est écoulé, donc vous devez
arrêter votre intervention. Et, dans un deuxième temps, je dois reprendre vos propos pour les

exprimer en français. Donc, j'ai pris des notes par rapport à votre témoignage, donc je vais simplement les retraduire en français pour le bénéfice de tous et de la commission.

365

Donc, vous avez exprimé devant la commission votre préoccupation par rapport au cas de Bombardier, et vous avez témoigné de l'avis d'expropriation qui vous a choqué quand vous l'avez reçu dans les années 70. Vous avez vécu l'expropriation pour la création du parc.

370

Vous vouliez souligner à la commission que ça doit être juste pour tout le monde et qu'en fait, vous aviez un camp, une cabane à sucre et différentes infrastructures qui ont toutes été expropriées, donc c'est un exemple que vous avez souligné ici devant la commission, et que vous êtes pour le projet, vous êtes heureux que le parc soit sur le territoire ici.

375

Donc, j'ai essayé de résumer un peu vos propos pour les traduire, j'espère que ça traduit bien ce que vous vouliez exprimer devant la commission.

380

Je m'excuse d'avoir à faire cette traduction-là, on n'était pas tout à fait préparé à la situation, mais j'espère que ça vous convient dans la façon que ça se déroule, puis il faut que l'on puisse entendre vos propos en français également.

Donc, vous pourriez aller à la table à l'accueil, si vous vouliez... je ne sais pas si vous vouliez les déposer, les présenter?

385

M. MARTY-KANATAKHATSUS MEUNIER :

C'est des photos de son frère Gordon qu'il voulait montrer, avec les infrastructures sur la terre, mais dans les années 70. Alors, voilà.

390

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, merci beaucoup, Monsieur Catchpaw, Monsieur Meunier pour votre intervention. Je vous remercie beaucoup, je vous souhaite une bonne soirée.

395 **M. MARTY-KANATAKHATSUS MEUNIER :**

À vous aussi, merci.

400

Mme LOUISE GRATTON
Mme MÉLANIE DESROCHERS
(DM42)

405 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, nous allons avec une prochaine intervention de la part de Louise Gratton. Donc, Louise Gratton, vous êtes invitée à l'avant. Donc, comme je le mentionnais, si vous êtes accompagnée, vous pouvez être accompagnée, il n'y a pas de problème, simplement présenter la personne qui vous accompagne.

410

Mme LOUISE GRATTON :

Je suis présidente de Nature Québec et puis ma compagne, c'est Mélanie Desrochers, qui siège sur la Commission biodiversité de notre organisme.

415

Alors, Nature Québec remercie le gouvernement de l'occasion qu'offre cette consultation pour souligner l'importance que revêt l'agrandissement du parc national du Mont-Orford. C'est une bonne nouvelle pour la région de l'Estrie. Il faut se rappeler qu'on a seulement 3,50 % de son territoire qui est protégé, donc on accuse un déficit majeur par rapport aux objectifs de conservation des milieux naturels du gouvernement du Québec.

420

Ça l'a une incidence aussi sur ce qu'on désire faire sur ce territoire de l'agrandissement. Je vais y revenir.

425

Alors, j'avais des diapositives, je ne sais pas si je les ai envoyées?

LE PRÉSIDENT :

430 Oui, tout à fait, vous avez un support visuel. Ça va apparaître à l'écran puis vous avez juste à signaler au micro le changement de diapositive, ça se fait à distance, là, donc il n'y a pas de problème.

Mme LOUISE GRATTON :

435 On peut sauter les deux premières diapositives puis arriver à la première carte, voilà. Alors, on ne voit pas très bien sur cette carte, mais l'agrandissement du parc du Mont-Orford fait partie de l'un des derniers massifs forestiers non fragmentés de superficie significative dans le sud-ouest du Québec.

440 En fait, si vous regardez, de la frontière américaine – si vous êtes capable de vous repérer – de la frontière américaine jusque dans la vallée de la Témiscouata, il reste seulement neuf grands fragments forestiers de plus de 100 kilomètres carrés qui sont encore intacts. Et parmi ces fragments-là, il y a une partie de l'agrandissement qui se retrouve dans ces fragments-là. Ça, ça veut dire, des fragments forestiers où il n'y a aucune route.

445 Le seul autre, dans le secteur des Montages-Vertes, parce que ce territoire-là se trouve dans la région naturelle des Montagnes-Vertes, le seul autre secteur qui appartient – qui a ces caractéristiques-là, c'est le massif des monts Sutton.

450 Ça permet aussi, l'agrandissement permet au parc de passer de... en gagnant 45,6 kilomètres carrés de superficie, ça lui permet d'atteindre une superficie de 105 kilomètres carrés.

455 Alors, ça, dans la littérature scientifique, ce que ça nous dit, c'est que le parc atteint maintenant un seuil intéressant pour la protection des écosystèmes forestiers de la forêt tempérée, que les chercheurs fixent à plus de 100 kilomètres. Ça fait que l'idéal, c'est 500 kilomètres, mais à partir de 100 kilomètres, on peut penser qu'on retrouve toute la diversité des espèces végétales et animales qui sont représentatives d'un domaine climatique, par exemple, à l'exception des espèces à grands domaines vitaux.

460

Alors, c'est ce qu'on a réalisé, et je vais y revenir plus tard, mais dans le mont Sutton qu'on voulait protéger à l'origine, qui est à 100 kilomètres carrés, on s'est rendu compte, avec la revue de littérature, que ce territoire-là n'était même pas assez grand pour supporter le lynx roux, le pécan, les orignaux, les ours.

465

Alors, c'est la même chose pour ce territoire-là plus au nord.

Alors, voici les deux grands massifs. On voit le mont Sutton au sud et dans la partie nord, le secteur qui comporte une des parties de l'agrandissement du parc, dont tout le secteur du bassin versant du ruisseau Gulf.

470

Alors, le parc lui-même n'en fait pas partie parce qu'il est séparé en deux par une route, donc il n'a pas été inclus. Alors, ça, ça vient d'analyses qui ont été faites en collaboration avec *Conservation de la nature Canada* et *The Nature Conservancy* et vous retrouveriez à peu près le même genre d'information dans les analyses qui ont été faites dans les années 2000 par *Global Forest Watch*.

475

On ne le voit pas encore très bien non plus, mais vous avez les présentations. Mais si vous regardez très attentivement cette carte, il y a les deux massifs, celui du mont Sutton, celui du... on va l'appeler ruisseau Gulf pour l'instant, et également, tout ce qui est en vert clair dans cette carte, c'est les endroits qui, avec les changements climatiques, ont le plus de chances de se maintenir, d'être résilients face au réchauffement de la planète.

480

Alors, ça, c'est extrêmement important parce qu'on a de moins en moins de sites, dans le sud-ouest du Québec, qui vont être capables d'avoir cette résilience naturelle là, dû à leur superficie, mais aussi à la complexité des écosystèmes qu'on y retrouve.

485

Alors, Nature Québec est tout de même préoccupé. Donc, on est content, on a un plus grand parc qui répond encore mieux à la représentativité de la région naturelle, donc ça, c'est une très, très bonne nouvelle, mais on est quand même préoccupé quant à certains aspects du concept d'aménagement et des activités récréatives proposées, parce que l'on considère que cet endroit-là représente un rôle indispensable dans le maintien du réseau d'aires protégées efficaces que le gouvernement souhaite atteindre.

490

495 C'est principalement, tout notre mémoire, si vous l'avez lu, porte principalement là-dessus, c'est par rapport à la dynamique régionale de conservation qu'on trouve qui a été complètement escamotée. On n'en fait aucunement allusion. Pourtant, le corridor naturel situé dans le prolongement des Montagnes-Vertes est le plus gros projet de connectivité au Québec actuellement.

500 Alors, d'abord, ça a été – ça, c'est une étude qui a été produite par *Conservation de la nature Canada*. On voit le corridor, on voit même le prolongement de l'agrandissement du parc, on voit le mont Sutton, on voit une partie du parc, ça fait partie des corridors essentiels, puis je vais vous expliquer pourquoi ces corridors-là sont essentiels dans le sud du Québec.

505 Alors, le corridor – je pense qu'on peut aller à la prochaine diapo? Oui. Le corridor écologique des Montagnes-Vertes fait partie de nombreux projets de connectivité qui se déploient partout dans le Québec.

510 Les organismes regroupés sous l'initiative québécoise Corridors écologiques, et de concert avec tous ceux, tous les autres organismes qui œuvrent dans le nord-est de l'Amérique du Nord, sont à l'origine d'une résolution qui a été adoptée en 2016, la *Résolution 40-3*, adoptée par la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada concernant la connectivité écologique, l'adaptation aux changements climatiques et la conservation de la biodiversité.

515 C'est quand même surprenant que le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs et que la SÉPAQ, qui sont tous deux membres et partenaires de l'initiative québécoise des Corridors écologiques, n'aient pas pris ça en considération dans leur concept d'aménagement.

520 L'organisme de conservation Corridor appalachien, en collaboration – ils vous ont sûrement parlé de la connectivité de leur territoire, puis en collaboration avec Conservation de la nature et 15 autres organismes de conservation locaux, s'emploie, depuis 20 ans, à s'assurer que la connectivité écologique de la région naturelle des Montagnes-Vertes soit maintenue.

525 La stratégie mise sur la conservation des noyaux d'habitats, dont ceux qu'on voit ici en vert, et qui sont peu fragmentés ou non fragmentés et suffisamment grands pour supporter des

530 écosystèmes et l'ensemble des espèces qui y sont associées en s'assurant que ces noyaux de connectivité là soient connectés.

À ce jour, c'est 160 kilomètres carrés de milieux naturels qui ont été protégés par des organismes privés.

535 Prochaine diapo, puis je pense que c'est celle-là qui parle le plus, c'est finalement *The Nature Conservancy* – c'est dommage, on ne voit pas l'animation, mais si vous regardez bien, la majorité des espèces qui vont devoir migrer avec les changements climatiques du côté ouest de l'Amérique du Nord montent directement en haut. Elles montent directement en ligne droite, elles n'ont pas d'obstacle.

540 Par contre, du côté est de l'Amérique du Nord, la majorité va se déplacer vers l'est pour éviter les Grands Lacs qui sont un obstacle incontournable pour plusieurs d'entre elles pour arriver au Québec.

545 Les chercheurs de l'Université du Québec à Rimouski – Berteaux, entre autres – ont dit que l'exemple du Corridor appalachien, c'est exactement ce qu'on devait faire pour protéger, pour permettre aux espèces de se disperser, puis le Québec deviendrait à ce moment-là un refuge climatique. Et il cite, à la page 126 de son livre sur les changements climatiques et la biodiversité au Québec, l'exemple de Corridor appalachien. Donc, on fait exactement ce qu'il faut faire pour
550 permettre à la nature de s'adapter avec les changements climatiques.

Alors, la diapo 8, c'est notre principale recommandation. C'est que le projet d'agrandissement du parc du Mont-Orford et son concept d'aménagement soient entièrement revus pour intégrer de façon nettement plus rigoureuse la fonction de connectivité que remplit le parc national du Mont-Orford au sein du corridor des Montagnes-Vertes dans les Appalaches, entre autres en mettant en
555 œuvre des recommandations qui suivent dans leur configuration et dans leur concept d'aménagement.

Alors, je ne présenterai pas les 11 recommandations qu'on a faites, mais c'est le point de
560 départ et tout ce qui est écrit là-dedans, tout ce qu'on veut, c'est maintenir la connectivité.

Le projet de Corridor appalachien, dont je suis à l'origine en 2002, c'est triste qu'on ait travaillé si fort à faire de la connectivité pour éventuellement se ramasser dans un cul-de-sac.

565 Pourquoi un cul-de-sac? Bien, c'est parce qu'on fait référence... premièrement, on a un immense territoire qui est reconnu, pas juste par les gens du Québec, mais reconnu par les scientifiques du nord-est de l'Amérique du Nord, que c'est des sites qui sont uniques en termes de résilience aux changements climatiques, et tout le secteur du ruisseau Gulf, à notre avis, devrait être désigné comme zone de préservation extrême, pour préserver ces échantillons-là et ces habitats-là qui vont être des noyaux importants dans la migration des espèces.

570 L'autre, en ce qui concerne... les autres recommandations concernent l'importance que la SÉPAQ met et devrait investir dans l'aménagement du territoire dans la zone périphérique. Parce que pour l'instant, il y a des parties du parc qui sont très étroites. En fait, dans la littérature, puis c'est Paul Bier, qui est un peu le gourou de la connectivité écologique en Amérique du Nord, il dit : si on veut que les espèces réussissent à migrer, il faut des corridors d'en moyenne deux kilomètres de large.

580 Le secteur des Cascades et le secteur du Mont-des-Trois-Lacs a ça, deux kilomètres de large. C'est très étroit. C'est à la limite. Si on exclut les effets de lisière, il commence même à être un petit peu mince. Si on rajoute là-dedans des sentiers avec des chiens, des sentiers de vélos, des sentiers piétonniers, on commence à avoir des problèmes.

585 D'ailleurs, nos prédécesseurs ont fait référence au dérangement par les vélos de montagne. La revue de littérature, relativement sommaire, qu'on a quand même fait, montre que le dérangement des espèces peut passer juste le seuil de fuite des espèces, le moment où elles fuient quand il y a la présence humaine, passe de 30 mètres pour les petits rongeurs et peut aller jusqu'à 1 500 mètres pour les ongulés.

590 Ce n'est pas étonnant qu'on ne voie pas d'animaux quand on se promène dans le bois, ça fait longtemps qu'ils nous ont entendus puis qu'ils sont partis. Alors, avec un territoire de seulement 2 kilomètres de large, en supposant que oui, les animaux peuvent compenser par l'extérieur, mais dans 20 ou 30 ans, quand tout cet extérieur-là va être rendu développé, il ne va rester que ce corridor-là. Alors, c'est extrêmement important. La valeur de ce corridor-là est extrêmement importante.

595

Alors, on le sait que la très grande majorité des parcs dans le monde ont une double mission : de conserver la nature et d'offrir un accès pour le plein-air ou l'écotourisme.

600 Depuis toujours, on a assumé que la protection de la biodiversité et le plein-air étaient compatibles, mais la brève revue de littérature qu'on a faite, qu'on explique dans notre mémoire, démontre que la croissance rapide des activités de plein-air est l'une des principales menaces aux aires protégées.

605 Et les gestionnaires, surtout depuis les dernières années, avec l'engouement qu'on a eu pour le plein-air, les gestionnaires de tous les parcs qui sont relativement accessibles souffrent de cette surfréquentation – surfréquentation parce qu'on a tellement peu d'endroits pour aller faire ces activités-là, qu'on les concentre toutes aux mêmes endroits.

610 Le problème, ce n'est pas qu'on fasse ces activités-là. Le problème c'est qu'elles surviennent à des endroits qu'on a établis en premier lieu pour protéger la biodiversité.

615 Quand vous vous promenez en vélo, que vous soyez dans une forêt jeune issue de friches de 30 ans, ça ne fera pas de différence que quand vous vous promenez dans une forêt, un écosystème forestier exceptionnel où on trouve des espèces menacées et vulnérables, parce que les gens qui les pratiquent, ces activités-là – puis ce n'est pas un défaut, là, parce que j'en fais du vélo de montagne – on n'est pas là pour observer la nature, on est là pour faire du vélo de montagne.

620 Puis le dérangement de la faune, ce n'est pas seulement le seuil de fuite. Ça, ça a été la mesure la plus facile à évaluer. Mais ce seuil de fuite là, en hiver, par exemple, ça peut menacer leur survie. Ils doivent être en état de vigilance constante. Ça peut les empêcher de rencontrer ou de rencontrer... ça peut affecter la reproduction, la dispersion des jeunes. Ça peut avoir des impacts qui sont beaucoup plus difficiles à mesurer, puis qu'il va falloir tenir compte.

625 J'apprenais en fin de semaine que justement, la SÉPAQ avait entrepris dans le parc national du Mont-Orford, une étude sur l'impact des activités récréatives sur la faune. Alors, j'en étais très heureuse, j'aurais aimé ça le savoir avant d'écrire mon mémoire.

Le problème, c'est que j'aimerais ça qu'avant de développer tout un réseau de sentiers, parce que des fois, on a des réseaux parallèles pour éviter le conflit d'usages, ce qui fait que l'entière

630 du secteur devient défavorable, devient un habitat défavorable pour la faune, j'aurais aimé ça qu'on attende d'avoir les résultats de ces études-là avant de faire la planification des sentiers.

LE PRÉSIDENT :

635 Madame Gratton, votre temps arrive à échéance.

Mme LOUISE GRATTON :

O.K., parfait.

640

LE PRÉSIDENT :

Donc, si vous pouvez vous concentrer sur la conclusion.

645 **Mme LOUISE GRATTON :**

C'est ça. Alors, je veux dire que ça fait 15 ans que j'amène des gens faire du pistage et partout où on est allés où il y avait des sentiers, il n'y avait pas d'animaux, mais vraiment pas. On voit des écureuils. Il faut se retrouver vraiment dans une forêt loin de la fréquentation pour voir des pistes d'animaux. Alors, c'est vraiment important.

650

Alors, pour nous, en fait, ce plan-là est un peu décevant. On est content de l'agrandissement, on ne vous le cache pas, mais c'est une grande source de déception pour nous, alors qu'on sort à peine de la COP15, où qui exhortait tous les gouvernements de mieux protéger la biodiversité.

655

Le réseau des parcs nationaux du Québec est le fer de lance du gouvernement pour atteindre les 30 % de son territoire protégé d'ici 2030. Or, pour la biodiversité et les services écologiques qu'il nous rend, l'atteinte de cet objectif ne se mesure pas seulement en kilomètres carrés ou en nombre de visiteurs, mais dans les activités qu'on va préconiser sur ces territoires-là qui, à mon avis, est fortement teinté par la mission de la SÉPAQ beaucoup plus que par l'objectif premier d'un parc national, qui est de protéger la biodiversité.

660

665 Alors, on n'est pas étonnés non plus que la SÉPAQ passe au ministère du Sport, Loisirs et Plein-Air, parce que c'est vraiment leur fonction, puis il va falloir sérieusement représenter à qui on confie la gestion de nos parcs nationaux. Merci.

LA COMMISSAIRE :

670 Merci beaucoup, Madame Gratton. J'ai devant les yeux – merci, Madame – j'ai devant les yeux votre principale recommandation. Je vais reprendre une partie du texte, vous demandez que « le concept d'aménagement soit entièrement revu – ce qui est un lourd programme – pour intégrer de façon nettement plus rigoureuse la fonction de connectivité. »

675 Si vous avez pris connaissance du concept d'aménagement dans la documentation qui est disponible, vous avez pu constater que ça s'échelonne sur une dizaine d'années et c'est par phase. Est-ce que, par rapport à ce qui nous est proposé dans le moment, vous avez des recommandations particulières à faire?

Mme LOUISE GRATTON :

680 Oui.

LA COMMISSAIRE :

685 Est-ce qu'il y a des choses que vous feriez autrement, que vous feriez plus doucement? J'aimerais vous entendre là-dessus.

Mme LOUISE GRATTON :

690 En fait, c'est assez clair. Je ne l'ai pas dit – c'est dans mes autres recommandations qu'on a faites. Je retirerais complètement le vélo de montagne et les vélos...bon, il y en a déjà dans une partie du parc, on satisfait leurs besoins dans le parc existant, je n'ajouterais pas cette activité-là dans le reste du territoire.

695 Je n'ajouterais pas non plus de sentiers pour les chiens. C'est un projet pilote, maintenant, on a un sentier pour les chiens qui traverse l'entièreté du parc. Parce que les chiens, en plus de

déranger avec leurs humains, ils laissent des odeurs. Pour les animaux, une odeur de chien, c'est une odeur de prédateur. Alors, ça, c'est deux éléments que j'enlèverais complètement du parc.

700 On a parlé du lac La Rouche, je pense que presque tout le monde en a parlé, donc je ne reviendrai pas. J'ai moi-même un cheval, j'adore faire de l'équitation dans la forêt, mais le sentier équestre devrait aussi... alors, il y a des choses qu'il faut revoir. On prendra le temps de trouver avec les acteurs du milieu, où les envoyer puis aussi...

705 Mais ma principale recommandation, c'est vraiment de créer un noyau de préservation extrême dans un endroit qui le mérite puis qui a été démontré de le faire, qui est tout le secteur du ruisseau Gulf, qui prend le bassin versant du ruisseau Gulf, et qu'à chaque geste qu'on pose, si ça s'étale sur dix ans, comment ça peut nuire à la connectivité sur ce territoire-là.

710 Parce que la connectivité de la région des Montagnes-Vertes, elle ne s'arrêtera pas avec le parc du Mont-Orford ou le secteur de la rivière au Saumon qui, si j'ai bien compris, il y a beaucoup d'autres gens qui voudraient maintenir un corridor de ce côté-là, mais ça va s'en aller vers le mont Stoke, le mont Ham. Parce que l'image que je vous ai montrée, qui montre où les espèces vont passer, les premiers corridors efficaces pour l'instant se situent sur le piémont des Appalaches.

715 Alors, il ne faut vraiment pas éviter ça. Donc, il faut vraiment qu'à chaque fois qu'on va regarder une des activités, c'est qu'on la regarde avec ces yeux-là. Que ce soit autant dans le parc, que l'investissement de la SÉPAQ, avec ses voisins, pour s'assurer que la connectivité soit aussi maintenue en dehors du parc, pour bénéficier au parc.

720

Mme LOUISE GRATTON :

Je vous remercie beaucoup, Madame Gratton, merci, Madame. Bonne soirée.

725

Mme LOUISE GRATTON :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

730

Merci Mesdames Desrochers et Gratton, et je tiens à souligner que votre mémoire a été déposé, il va être public. Donc, vous n'avez pas passé au travers tout votre mémoire, mais on peut le consulter en ligne sans problème. Merci à vous.

735

M. RAYMUND WELLINGER (DM44)

LE PRÉSIDENT :

740

Prochaine intervention de la part de Raymund Wellinger. Bonsoir, Monsieur. Vous êtes ici pour intervenir avec nous. On vous écoute, vous avez 15 minutes pour votre présentation, donc à vous la parole.

745

M. RAYMUND WELLINGER :

750

Bonsoir. Merci de m'accueillir. Je suis Raymund Wellinger et je suis le porte-parole de l'Association AHaCLaMS. Cette association est née en 2020 pour les bienfaits de notre rue, qui est la rue, le chemin du Lac-Montjoie. Nous avons créé un site Web de groupe ensemble et aussi, nous nous sommes rassemblés pour justement parler en groupe et être entendus en groupe par les autorités, comme la Ville de Sherbrooke ou vous autres ce soir.

Si je peux avoir... ah, voilà, il est déjà là. Donc, le premier...

755

LE PRÉSIDENT :

La diapositive est changée à distance, donc vous avez juste à parler pour demander que la diapositive soit changée, puis ça va être fait.

760 **M. RAYMUND WELLINGER :**

Parfait. Donc, de ce que je veux parler aujourd'hui, c'est tout sur cette diapositive ici, c'est le chemin du Lac-Montjoie et le secteur, le futur secteur Lac-Montjoie Sud, de justement l'agrandissement qui est dans le coin à gauche en haut. Vous avez un petit rond sur le côté gauche, qui est le lac Chevreuil et les trois petits points tout en haut, ça, c'est le côté sud du lac Montjoie que vous allez voir là.

Notre rue, on voit, qui va du secteur sud, le sud est la fin du chemin, puis elle retourne justement au milieu du *slide* jusqu'à la rue de la 220. Il y a à peu près 35 familles sur cette rue-là et, excepté deux, tous ont signé notre charte de notre association. C'est à peu près 70 personnes.

Important à noter, il n'y a pas juste ce chemin qui est sinueux, qui est un peu courbé, qui mène au secteur, mais il y a beaucoup de petits chemins qui vont à gauche et à droite, c'est des longues entrées de maisons, mais parfois aussi, deux, trois rues privées qui s'installent sur le territoire des terres qui sont parfois un peu plus grandes.

Voilà. Si je peux – prochaine *slide* parce que j'ai un croquis qui est peut-être un peu plus facile à suivre. Voilà, c'est mon croquis. Donc, vous allez voir, l'étoile rouge, ça, c'est en principe l'entrée principale de cette extension du secteur sud de Montjoie. Et le chemin, c'est le chemin en mauve ici, c'est le chemin du Lac-Montjoie, c'est un chemin en gravier. Il n'est pas trop étroit, il y a deux autos qui peuvent quand même se croiser, mais quasiment tout le long du chemin, à gauche et à droite, il y a un profond fossé d'à peu près 4 à 6 pieds, avec de l'eau là-dedans et avoisinant, il y a des terres humides et milieux humides qui sont souvent à côté de ces fossés-là, qui sont quasiment tout au long du lac.

Donc, présentement, c'est le chemin désigné d'accès au secteur sud du lac Montjoie.

Je vais énumérer les points qui nous sont très importants pour notre association, de 1 à 3. Et le premier point qu'on aimerait quand même souligner, c'est la grande majorité des membres de l'AHaCLaMS sont d'accord avec le projet dans ce secteur.

Le concept développé ou dessiné par les responsables du Ministère offrira un retour à la nature, un ressourcement avec des activités à mobilité, comme mobilité active, comme kayak, la

795 marche le vélo. Les gens sont fortement encouragés de considérer le développement durable, un
changement dans nos habitudes, comme par exemple arriver en vélo ou à la marche, mais pas en
voiture.

800 Donc, la mobilité durable, c'est le mot d'ordre et on aime bien ça. En effet, donc les visiteurs
du jour, pour les visiteurs du jour, il n'y a pas de stationnement dans ce secteur-là de prévu,
seulement les locataires des chalets et les employés auront un parking dans le secteur. Toutes les
autres personnes voulant se rendre là devront donc venir en vélo ou marcher et, alternativement,
ils peuvent prendre une navette qui part du secteur du lac Fraser et qui les rend justement via le
chemin à peu près à l'endroit où il y a l'étoile rouge, là.

805 Donc, vu le travail que nous devons amorcer comme société pour contrer les changements
climatiques, nous applaudissons ce message et le projet choisi. Sauf, il faut aussi connecter le
projet local du secteur avec le monde réel. Donc, il nous faut un projet intégré qui inclut l'arrivée des
visiteurs, leur séjour et leur départ, le tout de façon sécuritaire et adaptée à la réalité des lieux.

810 Et c'est là où de sérieux problèmes, selon nous, font surface. En effet, le deuxième message
que je veux passer ce soir, c'est que l'AHaCLaMS est unanime que de prendre notre chemin comme
rue d'accès principal et unique causerait des risques inacceptables pour la santé et sécurité des
visiteurs et, du fait même, de nous aussi. Mais je vais élaborer parce que vous pensez
probablement, pourquoi.

815 Tout d'abord, le dispositif de sécurité du secteur Lac-Montjoie Sud. Rappelons, il y a une
hôtellerie sur le site, il y a dix chalets de prévus, quatre personnes pour le chalet. Il y a un bâtiment
de séjour avec une vingtaine de chambres, si je ne me trompe pas, un centre d'accueil, ça se peut
qu'il y ait 60-70 personnes sur les lieux qui vont rester la nuit dans le secteur là, disons dans l'été,
820 bon, il y a un achalandage.

825 En cas d'urgence, il y a juste une route qui a l'accès pour apporter de l'aide à ces gens-là.
S'il y a un pépin sur cette route, notre rue, bien, c'est la malchance pour les gens. Parce que, je
vous le dis aussi, n'importe quelle personne travaillant en services d'urgence – des pompiers, des
ambulanciers – vous dira qu'un tel site devrait absolument avoir deux accès indépendants. Ce n'est
peut-être pas la loi ici, mais ça devrait l'être, et dans certains pays, ce l'est.

830 Donc, nous avons déjà soulevé ce problème dans le passé avec les responsables du parc et nous avons pensé à une solution, que nous avons partagée avec les responsables. Voici, nous avons proposé ce chemin ici – à la prochaine diapo, vous allez voir apparaître un chemin à droite en haut et c'est le chemin frontalier, et puis il passe par le chemin Mont-Girard Sud et va rejoindre le parc par le centre que vous voyez là.

835 On se rappelle, cette option a été discutée lors de la première partie des audiences et les responsables nous ont expliqué que, bien, l'entrée de ce chemin sur la route 249, la petite navette qui part de gauche, de votre diapo très loin, Fraser – pas très loin, mais elle part de là – elle va maintenant faire le tour de la 249 et puis rentrer par là était jugé beaucoup trop loin par rapport au chemin du Lac-Montjoie.

840 Et, deuxièmement, il fallait y construire un petit... un connecteur, une route, connecter la route où il y a la frontière du parc avec le chemin du Lac-Montjoie et ça, ça traversait un milieu humide puis ça, c'était comme un *no-go*, du tout.

845 Donc, bon, nous comprenons. Nous nous demandons un peu comment vous allez connecter les égouts des chalets et hôtelleries au réseau des égouts sur le chemin de Mont-Girard, parce que là, ça va passer exactement au même endroit. On va creuser et *disturber* ces milieux humides aussi. Donc ça, ça marche, mais notre chemin, ça ne marchait pas. Il était exclu. C'est un peu étrange à notre avis, mais, bon, on accepte.

850 Donc, on a cherché une autre solution, puis la solution qu'on propose aujourd'hui, et on la propose de la plus forte force qu'on peut le faire, c'est le chemin ancestral d'accès au site. Donc, j'aimerais la prochaine *slide*, vous allez voir apparaître, c'est celui qui est marqué en rouge.

855 Donc, en fait, le chemin du Lac-Montjoie, ce n'est pas le premier chemin qui amène au site, c'est le deuxième qui a été construit par les Pères quand eux, ils ont exploité le site au sud du lac. Le chemin ancestral part d'un peu plus à l'ouest de la 220, comme il est indiqué ici, et vous allez voir tantôt, il existe encore. Il va aller tout droit au nord vers le secteur qui va être le parc et après, on tourne vers l'est un peu, on arrive à peu près à la même place où il y a justement l'étoile rouge.

860 Les avantages de choisir cette route d'accès sont multiples, selon nous. Il est beaucoup plus droit, beaucoup facile de survol et beaucoup plus sécuritaire, juste par cette nature-là. Il est

complètement en forêt. Il y a une résidence juste tout près à la route 220 qui sera perturbée par une activité du trafic qui va être générée par le bus et les voitures qui passent.

865 À gauche de ce chemin-là, c'est la commune d'Orford, mais en fait, la première partie, c'est un champ d'exercices pour les militaires. C'est un voisin qui n'est pas très sensible au bruit, on s'entend là-dessus. Il n'y a pas de fossé dangereux sur ce chemin. La navette, elle départ plus proche, donc on se rapproche, ça devrait être un point positif, selon la logique qu'on a entendue. Il fournit donc un accès indépendant et donc, nous, on aura deux accès au même site.

870 Et cet accès aussi, si c'était un chemin privé – donc, les détails de ça, je ne le connais pas, mais c'est aux responsables à le décortiquer – si c'était un chemin privé, bien, il appartenait au ministre, il aura le contrôle de l'accès et puis si la surutilisation du secteur, c'est un souci, bien, il y aura ici un moyen pour le contrôler.

875 Ce contrôle-là n'est pas possible sur le chemin du Lac-Montjoie parce que c'est un chemin public qui appartient à la ville de Sherbrooke.

880 Donc, le troisième message ici, c'est que l'AHaCLaMS demande le plus fort qu'on peut à ce que le chemin ancestral soit acquis et deviendra le chemin d'accès principal, au moins, par exemple, pour le bus et les automobiles qui vont au chalet et à l'hôtellerie. Les vélos et les marcheurs pourraient passer par le chemin du Lac-Montjoie, ça nous dérangerait beaucoup moins.

885 Ainsi, on rencontrera un autre but qui a été énoncé hier déjà qu'il faut absolument séparer le trafic des marcheurs et des bicyclettes de ceux qui sont des bus, des automobiles et autres. Donc, notre chemin sera un accès alternatif et la solution, selon nous, sera formidable.

890 Donc, si on ne prend pas cette solution, je vous ramène à d'autres problèmes avec notre chemin et j'aimerais que la *slide* numéro 5 soit montrée, s'il vous plaît. Bon voilà. Donc là, vous avez les flèches mauves qui indiquent le chemin du Lac-Montjoie un peu plus en détail. Et je vous rappelle que le concept du secteur invite les gens d'arriver en bicyclette ou en marche – je viens de le dire plusieurs fois.

895 Comment ces gens-là, en vélo ou marche, peuvent-ils arriver dans notre chemin? Juste un exemple : Sherbrooke est à 30 kilomètres de là. C'est pas mal loin, pour la marche. Et même en

vélo, sur une famille qui a des enfants, c'est loin et la piste cyclable n'est pas très, très remplie de Sherbrooke à l'entrée de notre chemin. C'est peut-être 10 % qu'on pourrait faire sur des pistes cyclables.

900 Vu le concept, le plus logique serait le transport en commun. Bon. Vous avez vu la réponse de la Ville de Sherbrooke sur ce sujet-là, c'est un non catégorique. Donc, les gens iraient comment? Ils arriveront en auto, c'est évident.

905 Donc, c'est la même chose pour les curieux du jour, peut-être qu'ils iront au lac Fraser pour essayer d'embarquer dans le bus, mais s'ils ont oublié de s'inscrire sur l'Internet, c'est *niet*. Donc, ils vont rebrousser, ils vont rentrer dans notre chemin et ils vont faire quoi? Ils vont chercher des parkings. Bien, notre chemin, il y a un « No parking » des deux côtés, du début à la fin. Ils vont rentrer dans nos entrées de maison, dans les chemins privés qui sont là, ils vont aller garer leur voiture à peu près n'importe où. Ça va être un gros mal, on s'attend à un dérangement majeur sur
910 notre rue, et même de nous bloquer de sortir de nos maisons sur nos rues privées.

Tout ça, donc je viens de le dire, n'est pas contrôlable parce que c'est un chemin public de la Ville de Sherbrooke.

915 Le chemin est en gravier, il y a donc aussi le va-et-vient de la navette, les autos, il y a deux autobus scolaires qui passent, les trucks de la ville pour les ordures, les bicyclettes, les marcheurs, et ça, sur un chemin pas très large en gravelle, bordure avec des fossés très profonds et des terres humides.

920 Et je rajoute que le chemin – on l'a entendu tantôt aussi – en bonne partie repose sur à peu près 20 pieds de terre noire, il est en train de disparaître. Donc, il faut rajouter toujours de la terre parce qu'il descend chaque année.

925 Donc, vu cette situation impossible et super dangereuse que nous anticipons, nous avons demandé à la Ville de Sherbrooke s'ils ont vérifié l'état de la route, si elle était selon le code, et qu'est-ce qu'ils vont faire sur le chemin pour faire face à ce scénario et comment ils comptent le sécuriser.

930 Vous connaissez la réponse. Malheureusement, la Ville de Sherbrooke ne fera rien. Ce qui n'est pas très satisfaisant à notre avis.

935 Nous avons aussi posé la question sur la sécurité du chemin. Tous ces utilisateurs de notre chemin vont se croiser, il y aura des problèmes de parking et d'autres, donc on a posé des questions sur le dispositif de sécurité de la police de Sherbrooke, c'est quoi leur idée là-dessus. Ce thème-là n'était même pas abordé pour la Ville de Sherbrooke. Je ne sais pas où cette question a passé. Je l'ai posée, elle est dans les documents que vous avez ramassés le 14 février, mais on n'a aucun retour là-dessus.

940 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Wellinger, votre temps est écoulé.

M. RAYMUND WELLINGER :

945 Oui, je suis à la fin.

LE PRÉSIDENT :

950 Vous pouvez aller à votre conclusion rapidement en moins d'une minute.

M. RAYMUND WELLINGER :

955 Oui. En résumé, la responsabilité du Ministère pour réaliser ce projet adéquatement ne finit pas aux nouvelles limites du parc. L'accès au parc semble aussi important que le parc lui-même, selon moi. Et le promoteur ne peut pas se laver les mains. S'il veut que ça devienne vraiment un projet phare pour la région, il faut que le secteur soit adéquatement connecté au reste du monde.

960 Selon nous, la sécurité des visiteurs doit être tout en haut de ces priorités-là. Je le rappelle nos recommandations : nous saluons le courage de faire ce projet de cette façon-là. C'est un concept innovateur et très d'actualité avec la mobilité durable.

Deuxièmement, nous sommes d'avis que de prendre juste notre chemin comme point d'accès serait une erreur et qui cause des risques inacceptables pour nous et les visiteurs.

965 Et, troisièmement, nous demandons que le chemin – donc, la dernière *slide*, s'il vous plaît, juste pour une seconde – que le chemin, celui-là qui est pointé ici, ancestral, soit acquis et utilisé.

Donc, merci pour l'écoute et s'il y a des questions ou des rajouts ou clarifications, je suis prêt à vous les fournir.

970

LE PRÉSIDENT :

975 Bien, merci beaucoup pour votre intervention, Monsieur Wellinger. Effectivement, j'aimerais ça échanger un peu avec vous par rapport aux propositions que vous faites, entre autres pour bien saisir, là, ou proposer en fait qu'il y ait deux accès : un accès principal qui serait celui qu'on voit ici à l'écran.

980 Est-ce que ça implique, juste pour bien voir un peu comment la configuration, je vois qu'il y a des flèches rouges, est-ce que ça implique la construction d'un raccordement, si on veut, puis ce raccordement-là, est-ce qu'il est possible avec le chemin du Lac-Montjoie actuellement ou...

M. RAYMUND WELLINGER :

985 Nous, on a marché ce chemin-là. Le chemin existe, c'est le chemin ancestral qui mène à l'endroit. Je pense que le chemin présentement est au privé, mais il est utilisé par les quads et les skidoos en hiver. On peut le voir à partir de la 220 quand on passe, c'est juste à la frontière de... et si on regarde, on voit la ligne et le chemin passe par là.

990 Maintenant, je ne veux pas me prononcer, est-ce qu'il est assez large pour l'utilisation que je propose? Peut-être pas. Peut-être qu'il faut l'élargir, il faut faire certains aménagements, probablement. Je ne suis pas professionnel là-dedans, je ne peux pas faire des énoncés là-dessus, probablement que oui.

995 Mais vu l'ampleur des investissements qui sont déjà faits dans ce projet-là et vu aussi – et j'insiste là-dessus – la raison de le faire, c'est la sécurité. Et ce n'est pas juste parce que ça ne me

plaît pas que les voitures passent devant ma maison; c'est pour assurer qu'en cas de sinistre, les secouristes ont des accès indépendants et peuvent aider au lieu, même si un des deux peut-être est bloqué par un arbre ou je ne sais pas quoi, qu'on sait très bien, il y a des tempêtes parfois et autres.

1000

Donc, c'est ça, mon souci. Donc, l'investissement qui va être fait est nécessaire. Ça devrait se mesurer sur les mesures de sécurité.

LE PRÉSIDENT :

1005

Mais justement, j'avais une deuxième question par rapport à la sécurité que vous avez mise de l'avant pendant votre présentation. Est-ce que vous avez échangé – là, vous avez parlé de questions et de réponses qu'il y a eu avec la Ville de Sherbrooke, mais est-ce que votre association ou certains membres de votre association ont eu des échanges plus directement avec la Ville de Sherbrooke par rapport à des aménagements de sécurité qui devraient être mis en place ou ça s'est résumé à ce que vous avez présenté?

1010

M. RAYMUND WELLINGER :

1015

Non, je vous avoue, on a fait tout notre possible. On est en directe communication avec la représentante de notre secteur, qui est madame Christelle, et on lui parle beaucoup. On essaie de garder un lien avec la mairie, avec le directeur général de la Ville de Sherbrooke, qui nous a été proposé d'avoir un rendez-vous.

1020

On ne lui a pas encore parlé des problématiques que je soulève aujourd'hui, on les a soulevées avec Christelle. Christelle a été deux, trois fois sur les lieux, a vu les problèmes qu'on va anticiper, mais je crois que présentement la Ville de Sherbrooke a d'autres chats à fouetter et notre chemin, je le rajoute ici juste comme anecdote, est probablement un des chemins qui est le plus loin du poste de police de Sherbrooke. Si on regarde ça en termes de distance, c'est le plus loin.

1025

Donc, ils n'ont pas d'intérêt de venir chez nous parce que c'est très loin, c'est un 25 minutes d'auto pour donner des tickets de parking. Ils ne sont pas très intéressés et nos appels tombent maintenant, pas mal sur des oreilles sourdes. Il faut les forcer de venir, d'intervenir s'il y a des problèmes.

1030

Donc, je crois que madame Christelle est vraiment, vraiment motivée et veut nous aider, mais je crois que même elle tombe sur des oreilles qui sont maintenant « surditées » par d'autres bruits.

LE PRÉSIDENT :

1035

Bien, je vous remercie beaucoup pour ces précisions. Je vous remercie de votre intervention, Monsieur Wellinger, je vous souhaite une bonne soirée.

M. RAYMUND WELLINGER :

1040

Merci, à vous aussi.

LE PRÉSIDENT :

1045

Je demanderais de ne pas applaudir, s'il vous plaît, comme je l'ai mentionné dans mon discours au début.

1050

Je voulais vous rappeler que le registre est toujours ouvert, le registre en salle ici pour les gens qui aimeraient s'inscrire, vous pouvez vous présenter à la table à l'arrière, à la table à l'accueil. Pour le registre en ligne aussi, même chose, il est toujours ouvert et disponible pour des interventions spontanées qui auront lieu à la fin des interventions prévues à l'horaire.

1055

Nous sommes maintenant rendus au moment d'aller prendre une pause, d'aller se dégourdir les jambes, donc je vous invite à en faire de même. Donc, on est de retour dans 15 minutes, merci beaucoup.

1060

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

**Mme KAETHI NIGGLI WELLINGER, M. ROCH LABONTÉ,
M. MARC-ANDRÉ GOUIN**

LE PRÉSIDENT :

Rebonsoir, on va reprendre nos travaux. Avant la pause, j'avais fait un rappel pour le registre. Donc, maintenant, le registre est fermé. Il va demeurer ouvert que pour les droits de rectification si vous voulez vous prévaloir de ce droit.

Nous allons poursuivre notre soirée avec une prochaine intervention de Kaethi Niggli Wellinger. Parfait, vous pouvez venir à l'avant, et présenter les personnes qui vous accompagnent. Bonsoir, bienvenue. Donc, vous avez 15 minutes et je vous invite à présenter les gens qui vous accompagnent, s'il vous plaît. On vous écoute.

Mme KAETHI NIGGLI WELLINGER :

D'accord. C'est monsieur Roch Labonté, citoyen de la ville de Sherbrooke et habitant sur le chemin du Lac-Montjoie, comme moi-même, et monsieur Marc-André Gouin, habitant sur le chemin du Lac-Montjoie. Ces deux messieurs vont commencer leur intervention.

M. MARC-ANDRÉ GOUIN :

Alors, bonsoir à tous. C'est un petit peu redondant, probablement, ce qu'on va sortir, mais c'est parce que c'est quelque chose qui nous tient vraiment à coeur, là.

Alors, moi, je suis résident du chemin du Lac-Montjoie, ça fait depuis 22 ans. J'ai choisi de construire ma maison à cet endroit particulièrement pour la quiétude et le fait que le chemin était sans issu. Avant, j'étais au petit lac Magog, puis après l'arrivée de plusieurs motomarines, j'ai décidé de vendre et de trouver un endroit plus paisible, ce que j'ai trouvé sur notre petit chemin.

Donc, vous comprendrez que l'arrivée du nouveau parc m'inquiète un peu. C'est un beau et grand projet et j'adhère à sa réalisation. Cependant, présentement, ça donne l'impression que le

1100 projet, pour la partie sud, du moins, qui nous concerne plus, la partie sud au lac Montjoie, ça semble un petit peu, je vais dire « garroché ». Puis pour l'avoir entendu lors de la première partie de l'audience au mois de février, on a eu comme réponse, à un moment donné, puis je ne me souviens plus de la personne, là, mais ça a juste sorti : « On verra et on ajustera. »

1105 Ce n'est pas rassurant, parce que présentement, c'est ce qui se passe. Or, on agrandit les parcs sans se soucier des retombées de toutes sortes sur les citoyens, les infrastructures et l'environnement. D'ailleurs, je pense que ça a été spécifié beaucoup, beaucoup, là, les inquiétudes de l'environnement.

1110 Spécifiquement, mes inquiétudes sont au sujet de l'intégrité du chemin du Lac-Montjoie. À la base, ce chemin a été construit pour donner accès à la résidence des Pères au bord du lac. Le chemin n'a pas été prévu pour recevoir un trafic élevé. En effet, à plusieurs endroits, il repose sur des billes de bois transversales. Le dessus du chemin est composé en grande partie de terre noire totalement instable et facilement « délavable ». Ça, on le voit, on en a parlé tantôt, le chemin cale à chaque année.

1115 Il est évident que l'ouverture du parc amènera un flot de voitures important sur notre chemin. Outre la détérioration du chemin, la sécurité, imaginez le dérangement pour les résidents qui ont choisi ce chemin justement pour la quiétude. Juste à penser aux curieux qui passeront pour aller voir, et se rendre compte qu'il n'y a pas de stationnement, donc ils rebrousseront chemin.

1120 Malgré le fait que la SÉPAQ nous informe que l'accès au site se fera par navette venant du lac Fraser, la construction de dix chalets amènera impérativement un minimum de dix voitures. Il est évident que les locataires ne joindront pas le chalet par navette, sans compter les sorties journalières pour aller au restaurant, au dépanneur et visiter les alentours.

1125 Il y aura aussi des visiteurs au chalet principal. On parle de plus ou moins 80 personnes sur le site, en location ou quoi que ce soit. Ça fait déjà plusieurs voitures.

1130 Malgré le fait qu'il y a eu l'ajout de panneaux de stationnement interdit tout le long du chemin Montjoie, plusieurs usagers laisseront et laissent déjà leur voiture en bordure de la route. En effet, sous toute réserve, une amende de stationnement coûte plus ou moins 42 \$, sensiblement le même montant qu'une journée de stationnement au lac Fraser. Alors, on comprend que les gens laissent

là puis, ils vont dire, bon, bien je vais prendre un ticket puis ça va me coûter la même chose. Sans compter les voitures qui se stationnent dans les entrées privées des résidents.

1135 La SÉPAQ installe un parc, sans planifier comment s'y rendre adéquatement. Dans ce sens, on invite les gens à se rendre au parc en vélo ou à la marche. L'accès au chemin se fera via la route 220. Cette route est une route provinciale où la limite de vitesse de 90 kilomètres/heure, où il n'y a à peu près pas d'accotement.

1140 C'est irresponsable de vouloir augmenter le flot de vélos sur ce chemin. Déjà des arrêts obligatoires ont dû être installés à la jonction tout près de notre chemin – la jonction avec le chemin 249 et la route 220, le chemin 249 qu'on appelle aussi le chemin Rhéaume, là – à la suite de plusieurs accidents. Le fait d'attirer plus de vélos dans ce secteur ne fera qu'augmenter le risque pour les usagers de la route. Une piste cyclable ou autre moyen doit être envisagé.

1145 Une autre chose : qu'arrivera-t-il si le chemin ne supporte pas ce trafic accru? Est-ce qu'un plan B est prévu? Comme ce chemin est sur le territoire de la ville de Sherbrooke, est-ce que ce sont les payeurs de taxes de Sherbrooke qui devront en assumer la réfection si besoin il y a?

1150 Actuellement, il est impossible d'avoir des réponses de la Ville de Sherbrooke, comme si la Ville n'était même pas au courant de ce développement.

1155 Comment la SÉPAQ prévoit assurer la sécurité du site, surtout une fois les chalets et le pavillon construits? Est-ce qu'il y aura de la surveillance 24 heures pour éviter les débordements, les incendies, comme on a déjà eu dans les bâtiments qui étaient là avant?

1160 Une fois l'implantation du parc, est-ce qu'il y aura d'autres aménagements qui pourraient survenir sans qu'on soit consultés, genre un ajout de stationnement, un camping? Comment en être certains?

Les modifications se font souvent par affichage d'avis publics, lesquels sont imprimés sur des feuilles 8-1/2 x 11 agrafées sur des poteaux de téléphone ou publiés dans la Gazette officielle. On s'entend que ce média n'est plus très populaire.

1165 Je me permets aussi de poser la question, la question qui tue : sur le lac La Rouche, je ne comprends pas pourquoi ce lac, qui sera complètement enclavé dans le parc, ne soit pas inclus à celui-ci. Est-ce que les privilégiés qui y auront accès pourront s'y rendre en voiture?

1170 En conclusion, il est important, voire primordial que la Ville de Sherbrooke soit consultée et incluse dans le processus décisionnel de ces problématiques avant de procéder. Après tout, le chemin emprunté est sur le territoire de Sherbrooke, et la Ville devra conjuguer avec les doléances des résidents du chemin du Lac-Montjoie.

1175 L'étude d'autres chemins d'accès doit être réalisée de façon sérieuse et approfondie en gardant en tête l'impact sur les résidents du chemin. Un accès piétonnier et cyclable devra être prévu, autant sur les routes 220 que sur le chemin Rhéaume pour assurer la sécurité des visiteurs.

1180 Finalement, dans l'optique qu'une organisation ou un individu a l'obligation de prendre des mesures raisonnables pour assurer la sécurité des personnes, est-ce que le fait d'implanter un parc au bout d'un chemin, qui augmentera de façon significative la circulation, sans s'assurer de la sécurité des gens qui s'y rendront est pensable?

1185 Alors, c'est mon point de vue au niveau de la protection de notre chemin et de notre environnement. Merci de votre écoute, puis je reste confiant que nous trouverons une voie commune et de bonne entente.

LA COMMISSAIRE :

1190 Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui veut intervenir?

M. MARC-ANDRÉ GOUIN :

1195 Oui, bonjour. Comme Kaethi m'a présenté tout à l'heure, mon nom est Marc-André Guoin. Je suis aussi un citoyen de la ville de Sherbrooke et j'habite sur le chemin du Lac-Montjoie depuis plus de 10 ans.

Personnellement, je suis d'accord et en faveur avec le projet d'agrandissement du parc national du Mont-Orford. Je pense que c'est un très beau projet et j'ai bien hâte de voir ça se

1200

concrétiser, et plus particulièrement dans le secteur du lac Montjoie qui est à proximité de ma résidence.

1205

Cependant, j'ai quelques inquiétudes par rapport à l'accès à ce site par le chemin du Lac-Montjoie. Premièrement, je suis le père de deux jeunes enfants, de 7 ans et 9 ans. Je ne laisse présentement pas mes enfants aller seuls à vélo sur notre chemin, non pas à cause de la densité de la circulation véhiculaire qui est faible, mais plutôt à cause du tracé du chemin qui est sinueux. Les nombreuses courbes et l'étroitesse du chemin en plus de la profondeur des fossés de chaque côté à certains endroits rendent effectivement les promenades à vélo périlleuses, surtout à l'approche de véhicules.

1210

Deuxièmement, étant donné que le projet d'agrandissement du parc du Mont-Orford encourage la mobilité durable et les moyens de transport actifs tels que la marche et le vélo, il est impératif, selon moi, que le Ministère s'assure également de prendre en charge cet aspect. Il en va de sa responsabilité.

1215

Il est présentement impensable d'aménager une piste cyclable ou un sentier pédestre sur le chemin du Lac-Montjoie pour permettre une connexion avec la route 220. Encore une fois, la présence de fossés profonds, la largeur insuffisante du chemin et les nombreuses courbes ne permettent pas un tel aménagement.

1220

Maintenant, il a été mentionné dans le cadre du projet qu'une navette électrique allait assurer le transport entre le stationnement du site du lac Fraser et le site du lac Montjoie dans le but de ne pas avoir à aménager des aires de stationnement au site du lac Montjoie et de diminuer la circulation de véhicules sur notre chemin.

1225

Cependant, avec le nombre d'unités d'hébergement en location prévues sur le site et pour lesquelles des stationnements seront requis, il y aura inévitablement une augmentation considérable de la circulation de véhicules sur notre chemin. Tout cela est sans compter le nombre de curieux qui voudront aller voir s'il est possible de stationner leur véhicule au bout de notre chemin pour avoir accès au site et qui vont finalement devoir simplement faire demi-tour.

1230

De plus, le chemin du Lac-Montjoie est trop étroit, selon moi, pour permettre une circulation soutenue de manière sécuritaire. J'ai moi-même pu constater ce fait le 3 janvier 2016 alors que les

services d'urgence se sont rendus au site du lac Montjoie en raison d'un incendie dans un des anciens bâtiments sur le site.

1235

Lorsque nous avons croisé sur notre chemin un camion de pompier qui quittait le site, qui circulait en direction sud, nous avons dû immobiliser notre véhicule dans une entrée de cour afin de permettre au camion de passer. La voie était tout simplement trop étroite pour permettre au camion et à notre véhicule de circuler en même temps.

1240

En résumé, afin d'assurer la sécurité des usagers du chemin du Lac-Montjoie, les résidents du secteur et les services d'urgence, et dans le but de permettre une cohabitation et une harmonie favorables à la réussite de ce projet, il en va de soi qu'une voie d'accès différente au site du lac Montjoie soit privilégiée, pour y faire donc, par le fait même, les propositions de chemins d'accès alternatifs qui vous ont déjà été soumises, en l'occurrence chemin du Mont-Girard et le chemin ancestral qui est accessible par la route 220 à côté du 9392, Route 220.

1245

Merci pour votre écoute.

1250

LE PRÉSIDENT :

Vous allez devoir prendre le micro pour qu'on vous entende.

1255

Mme KAETHI NIGGLI WELLINGER :

Je n'ai pas beaucoup à rajouter. Je pense que tout le monde a compris nos inquiétudes, c'est vraiment les familles, les enfants. Les familles qui ont une poussette, qui marchent avec des chiens dans notre rue, c'est déjà... ce n'est pas sans danger. Mais, comme le trafic c'est seulement les habitants de notre rue, on fait confiance quand même qu'on est en sécurité.

1260

Mais on s'inquiète beaucoup avec l'augmentation de la fréquentation des visiteurs pour le secteur sud du lac Montjoie, qu'on trouve un projet extraordinaire. On est aussi très favorables à une navette et évidemment pas un stationnement de 100 places au lac. Donc, on trouve ça extraordinaire qu'il y ait une navette qui amène les visiteurs au site, mais la sécurité pour les gens, pour les visiteurs et pour nous, est un grand enjeu.

1265

1270 L'état de la rue est vraiment critique. Elle est critique pour nous maintenant au printemps, c'est vraiment... il y a de la boue, ce n'est pas stable. On a beaucoup de trous. Je ne vois pas comment, au mois de mai, quelqu'un pourrait accéder à un site à vélo ou même à pied. Ce n'est vraiment pas agréable.

Donc, il y a des enjeux majeurs par rapport à la sécurité des gens qui veulent profiter du site et par rapport à la route qu'on a mentionnée, qui n'est pas stable.

1275 Ce que je demanderais, une de mes demandes à la Ville de Sherbrooke, parce qu'ils n'ont jamais été là, ni le 14 février, on aimerait être partenaires avec le parc et les municipalités de Sherbrooke et les autres municipalités qui sont incluses dans le projet. On aimerait être partenaires et échanger avec tout le monde, mais Sherbrooke n'est vraiment pas à la table. En tout cas, pas pour nous, pour les citoyens de la rue. Et on demande une évaluation indépendante d'un bureau d'ingénieurs ou autre pour évaluer notre rue pour voir si cette rue est propice à un achalandage quelconque d'un parc, d'un accès pour un parc, site Montjoie.

1280 On aimerait, on demande une évaluation parce que la Ville de Sherbrooke dit simplement que oui, cette route est propice à cet achalandage. Mais nous, les gens qui habitons cette rue, trouvons que c'est inacceptable cette réponse de la Ville de Sherbrooke.

1285 Donc, c'est une de nos demandes, une des premières demandes pour commencer un projet d'une envergure comme le parc Orford, l'extension du parc Orford au fond de notre rue.

1290 **LA COMMISSAIRE :**

1295 Merci beaucoup. J'aimerais revenir sur vos relations ou vos discussions que vous avez avec la Ville de Sherbrooke. Votre prédécesseur en a déjà exposé ou a fait le rappel des réponses que le Bureau d'audiences publiques a obtenues de la Ville de Sherbrooke, j'aimerais savoir si vous êtes au courant si la Ville a eu ou votre représentante municipale a eu des contacts avec les responsables du parc ou avec la SÉPAQ directement pour véhiculer vos préoccupations?

Mme KAETHI NIGGLI WELLINGER :

1300 Bien, je pense, le 14 février on a mentionné des demandes auprès de vous, le BAPE, qu'il
devrait y avoir une communication entre vous, nous et la Ville de Sherbrooke. On l'a demandé le
14 février et la réponse n'était pas claire. On n'a pas trouvé une vraie réponse à ce sujet. Et notre
représentante, madame Lefèvre, elle, comme je vous dis, elle est au conseil à la Ville de Sherbrooke
1305 et elle a essayé plusieurs fois de songer et trouver des communications, mais elle ne trouve rien
entre le parc Orford, le Ministère et nous, et on ne trouve pas des valables communications.

Donc, l'effort a été fait par nous, par madame Lefèvre, mais on attend encore un rendez-vous
avec la Ville de Sherbrooke.

1310 **LA COMMISSAIRE :**

Avec la Ville, oui.

Mme KAETHI NIGGLI WELLINGER :

1315 Oui.

LA COMMISSAIRE :

1320 D'accord. D'accord.

Mme KAETHI NIGGLI WELLINGER :

1325 Avec le directeur général qui serait responsable du développement des routes ou le
développement tout court.

LA COMMISSAIRE :

1330 Et vous avez parlé, en tout dernier lieu, d'une évaluation indépendante pour évaluer la
capacité de votre chemin à supporter le nouvel achalandage que vous anticipez. Vous voudriez que
cette évaluation-là soit lancée, pilotée par la Ville ou par les autorités du parc?

Mme KAETHI NIGGLI WELLINGER :

1335 C'est des bonnes questions, ça. C'est des très bonnes questions. En tout cas, moi, je n'ai pas envi de payer, croyez-moi. Bien, ce serait favorable d'avoir la Ville de Sherbrooke ici pour discuter. Ça revient toujours à ça. C'est la Ville de Sherbrooke.

1340 Vous avez dit clairement que si la Ville a des demandes au Ministère pour soutenir un accès à un parc national, vous, vous allez aider à payer, vous allez financer le nécessaire pour rendre sécuritaire l'accès à un parc. Donc, pourquoi la Ville ne vous demande pas du financement? Ça revient toujours à où est la Ville? Est-ce qu'ils comprennent que ce projet existe? Est-ce qu'ils comprennent que le chemin du Lac-Montjoie existe? C'est tout ce que je peux vous dire.

LA COMMISSAIRE :

1345 Je vous remercie beaucoup, je vous souhaite une bonne soirée, Monsieur Gouin, Monsieur Labonté, Madame Wellinger, merci bien.

LE PRÉSIDENT :

1350 Madame, Messieurs, merci beaucoup, bonne soirée.

1355 **Mme DIANE CLAVET, Mme MARIE-JOSÉE DUBOIS,
Mme CHRISTINE GRATTON
M. JEAN-SÉBASTIEN TREMBLAY ROY
(DM29)**

1360 **LE PRÉSIDENT :**

1365 Prochaine intervention de la part de Diane Clavet qui sera accompagnée, j'imagine? Oui, exactement. Donc, je vous invite à présenter les personnes qui vous accompagnent. Vous avez 15 minutes pour votre présentation, on vous écoute avec attention.

Mme DIANE CLAVET :

1370 Merci. Alors, mon nom est Diane Clavet, je suis coresponsable avec Michel Bureau du Regroupement Accès enfant nature, qui est un des deux organismes qui ont travaillé ensemble pour vous présenter le mémoire dont vous avez sans doute pris connaissance.

J'introduis brièvement notre propos et je vous présente les gens par la même occasion.

1375 Parc Orford innove encore une fois – ce n'est pas nouveau, cet esprit d'innovation – avec le projet Halte de bien-être. On y croit, on l'appuie largement.

1380 On est ici ce soir pour vous convaincre, les décideurs, et les aider, à étendre la portée de la halte de bien-être; l'amener encore plus loin, c'est-à-dire en la dédiant tout spécialement, pas exclusivement, mais tout spécialement aux enfants jeunes, vulnérables, leur famille, qui ont tant besoin de ce contact bienfaisant avec la nature dont on parle souvent ici.

1385 Pour soutenir cette proposition, j'aimerais rappeler que les parcs nationaux appartiennent à tous. Tous les financent, tous y ont droit. Les politiques d'accès doivent donc être inclusives et n'oublier personne.

1390 Pour rendre le territoire accessible de manière équitable pour tous, ceci nécessite de réfléchir et de concevoir des approches adaptées pour certains groupes, pour les personnes vulnérables qui, en raison de leur situation physique, psychologique, économique sont privées de l'accès au parc. On dit, accessible à tous pour toutes les activités, mais ce n'est pas ça, la réalité actuellement.

On a parlé hier, dans l'esprit de la Santé publique, une juste distribution des bienfaits associés au parc, on se situe dans cette perspective-là.

1395 Selon nous, le faire concrètement dans les parcs nationaux du Québec, ça commence à Orford parce que le terrain est favorable, l'esprit est favorable et deux groupes ont joint leur expertise pour vous présenter cette option, ce mémoire.

Alors, c'est Les Enfants de GIOIA, un organisme de bienfaisance qui est bien ancré dans la communauté estrienne, qui est représenté ce soir par madame Christine Gratton, qui est sa

1400 directrice, et par docteure Marie-Josée Dubois, qui est la fondatrice. Elle va nous parler dans quelques instants.

1405 L'autre groupe, c'est le Regroupement citoyen Accès enfant nature et leur collaborateur. Il y a plusieurs personnalités de la société civile qui en font partie, des leaders des intérêts et du bien-être des enfants vulnérables, plusieurs groupes communautaires, les quatre hôpitaux pour enfants, les universités correspondantes. Tous ces gens-là se sont unis dans une démarche pour que les enfants vulnérables et leur famille trouvent vraiment leur place dans l'offre des parcs nationaux du Québec.

1410 Je suis aujourd'hui accompagnée par l'un des membres du Regroupement, qui est docteur Jean-Sébastien Tremblay Roy, qui est le directeur du département universitaire de pédiatrie du CIUSSS en Estrie. Il va vous parler aussi dans quelques minutes. Alors, mes présentations sont faites.

1415 La halte de bien-être qui nous a été présentée – et on a eu l'occasion d'échanger avec les concepteurs – elle est déjà bien imprégnée de l'idée que certaines personnes ont des besoins différents qui doivent être pris en compte pour moduler l'offre des parcs nationaux pour un réel accès.

1420 Le secteur qui a été choisi pour la halte est particulièrement bien dans cette perspective-là. En parcourant une très courte distance, les gens qui y seront vont pouvoir accéder à une nature qui offre à la fois l'horizon de la bordure d'un lac apaisant, ressourçant, et du cocon forestier, tout ça dans un contexte d'achalandage contrôlé – on nous l'a expliqué comment ça va être fait – pour permettre des contacts de qualité entre les personnes et avec la nature.

1425 Dans le mémoire, on a mis quelques détails d'activités très privilégiées qui pourraient être faites dans cette perspective-là.

1430 Pour résumer nos propos, je vais tout de suite aux recommandations qu'il y a à la page 5, que vous avez lues.

1435 Selon nous, la SÉPAQ Orford devrait saisir l'occasion unique de pousser plus loin sa vision pour le secteur du lac Montjoie par un projet-pilote d'hébergement, accompagnement, programmation, orienté vers des enfants malades ou vulnérables.

1440 Nous recommandons aussi qu'elle accepte notre offre de mettre à disposition nos expertises combinées, les deux groupes. D'ailleurs, quand on en a discuté avec eux, il était clair qu'ils avaient besoin de s'assurer d'avoir des gens dans la communauté, bien branchés sur le système de santé et services sociaux pour mener à bien ce projet-là et travailler en collaboration par toutes sortes de mécanismes qu'il reste à préciser.

1445 La troisième recommandation, c'est de profiter du travail ensemble, qu'on souhaite commencer dès que possible, parce qu'il y a du travail d'analyse à faire, pour ajuster les détails. On nous a parlé de projets d'hébergement, de toutes sortes de choses, et d'architecture, mais il y a des choses à ajuster parce que selon la clientèle priorisée, bien, le besoin pourrait varier.

1450 On a dressé déjà une première liste des clientèles à qui pourrait être destinée cette offre-là : les gens avec une problématique de santé mentale; les enfants atteints de maladies rares orphelines; des enfants de certaines classes spécialisées qui ont besoin d'un endroit paisible. Je ne vais pas dans le détail, mais tous ces gens-là, ils en ont vraiment besoin de la nature bienfaitante, et c'est en analysant puis en travaillant plus finement à sélectionner les clientèles prioritaires avec les gens concernés dans la communauté puis au niveau du système de santé et services sociaux que tout ça pourra être précisé.

1455 Je vous invite maintenant à entendre Marie-Josée Dubois, qui est fondatrice des Enfants de GIOIA. À travers l'histoire qu'elle va vous décrire, vous allez comprendre comment cette équipe peut avantageusement mettre à profit son expérience dans le développement d'une halte de bien-être mettant l'accent sur les besoins des enfants vulnérables.

1460 Marie-Josée.

Mme MARIE-JOSÉE DUBOIS :

1465 Bonsoir. L'inspiration du projet Les Enfants de GIOIA a émergé d'elle-même suite à quelques-unes de mes expériences en tant que médecin impliquée dans les soins et accompagnement de clientèles particulièrement vulnérables.

1470 C'est d'abord en travaillant au Phare, Enfants et Familles, une maison de répit de soins palliatifs pédiatriques, que j'ai pris conscience de l'importance de prendre soin non seulement de l'enfant atteint d'une maladie grave, mais de toutes les fractions de la famille – fratrie, parents et grands-parents –, afin d'atténuer autant que possible la cascade incroyable de problèmes de santé qui peuvent survenir chez l'enfant, des proches et de la famille.

1475 Par la suite, c'est en participant à des expéditions en nature sauvage à titre de médecin bénévole avec la fondation sur la Pointe des pieds, que j'ai réalisé à quel point pouvaient être bénéfiques ces quelques jours d'expérience immersive.

1480 Cet organisme offre à des jeunes atteints de cancer de participer, une fois dans leur vie, à l'une de ces escapades en nature. Quand on revient de ces expéditions, les enfants sont transformés et nous aussi, et à plusieurs égards.

1485 Les jeunes se sont désidentifiés de la maladie et ont dû apprendre à se faire confiance en découvrant en eux, des forces vives qu'ils ne soupçonnaient pas avoir. Et on constate, de visu, quelque chose de très simple et grand à la fois.

1490 La nature en elle-même devient un soin de grande portée. On fait soudain partie de quelque chose de beaucoup plus grand que soi, autant comme individu qui participe intimement à la vie et à ses cycles, qu'en tant que membre à part entière d'une petite communauté humaine. Une communauté qui accueille et reconnaît chaque participant tel qu'il est, lui permet de se déployer à l'intérieur de son potentiel unique et lui offre de faire, à son tour, une différence pour ses pairs; c'est-à-dire sortir du rôle plus passif des soins traditionnels qu'on lui prodigue et découvrir, à son tour, la joie de donner et de renouer avec son pouvoir d'émerveillement.

1495 Il peut ainsi se réapproprier une certaine maîtrise sur sa vie, acquérir plus d'autonomie et d'estime de soi.

1500 C'est à travers tout ça que j'ai réalisé à quel point une semaine ou dix jours dans une vie, c'est formidable, mais ça demeure limité et insuffisant, surtout si on veut en prolonger et en approfondir les bienfaits, d'où l'émergence de cette idée – je dirais même de cette nécessité – de créer un projet qui se traduise dans une continuité d'expériences et de soins, non seulement pour les jeunes eux-mêmes, mais aussi pour tous leurs proches.

1505 Car si quelques jours dans une vie lors de ces immersions en nature sont extraordinairement bénéfiques, il était facile d'imaginer les multiples bienfaits que présenteraient des expériences semblables. Si elles pouvaient, d'une part, s'établir dans une continuité et, d'autre part, être élargies aux frères et sœurs, parents et grands-parents, souvent les grands oubliés dans de tels contextes, devenant eux-mêmes une clientèle vulnérable et silencieuse.

1510 C'est ainsi qu'est né notre projet, Les Enfants de GIOIA, en 2016. Nous avons constitué plusieurs comités et créé une formidable équipe réunissant des gens d'expertises diverses en une structure solide, ce qui a permis la réalisation de multiples expériences en nature avec les enfants et leur famille, ainsi que l'élaboration qu'un programme de soins et de thérapies complémentaires à domicile, lesquels se sont avérés extrêmement bénéfiques pour leur santé globale.

1515 Par ailleurs, afin d'enraciner GIOIA dans la communauté et lui permettre d'étendre la portée de ses bienfaits, on travaille sur un concept de séjour en nature depuis quelques années, lequel constitue pour nous le prolongement naturel de ce qu'on fait déjà.

1520 C'est cette expertise que l'on considère tout à fait transférable à d'autres clientèles vulnérables et qu'on souhaite mettre à la disposition de la SÉPAQ dans le but de contribuer à la conception et au déploiement de l'hébergement ainsi que des programmes qui seront offerts au sein de la halte bien-être.

1525 Permettons à nos chers enfants, ces petits flambeaux vivants, de nous faire cadeau d'un très précieux legs : celui de leur sagesse précoce et de leur vision du monde. N'est-ce pas là la plus belle des inspirations pour réinventer une nouvelle façon de soigner et d'accompagner? Merci.

Mme DIANE CLAVET :

1530 Dans le mémoire, on trouve des détails sur les réalisations de GIOIA, donc vous comprenez l'expertise.

L'autre volet qu'on trouve important, c'est celui du système de santé. Alors, Jean-Sébastien?

M. JEAN-SÉBASTIEN TREMBLAY ROY :

1535 Bonjour, bonsoir. Donc, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que je vous adresse ces quelques mots au nom des personnes qui prennent soin des enfants malades, vulnérables dans notre système de santé.

1540 En tant que pédiatre, je vous confirme que pour plusieurs de ces enfants, l'accès à la nature de manière adaptée et bien encadrée peut être un ingrédient très important de leur plan de soins. Elle n'est pas seulement un loisir, mais souvent, une nécessité.

1545 Comme pédiatre, nous côtoyons ces enfants qui n'ont pas eu la même chance que les autres à tous les jours dans nos cliniques et dans nos hôpitaux. Nous leur offrons des soins à la fine pointe des connaissances scientifiques, mais surtout des soins bienveillants et humains axés sur leurs besoins.

1550 Quotidiennement, nous mettons l'enfant et sa famille au centre de notre travail. En revanche, un lit d'hôpital, ce sera toujours un lit d'hôpital. Il est démontré que le contact avec la nature permet à plusieurs de diminuer les symptômes d'anxiété, de dépression, tout en améliorant l'estime de soi, la résilience, la concentration.

1555 Je confirme qu'au CIUSSS de l'Estrie-CHUS, en particulier au sein du département de pédiatrie du programme jeunesse, nous serons de la partie. Nous souhaitons participer à cette initiative dans le contexte d'une démarche rigoureuse faite en partenariat avec les personnes compétentes de la communauté.

1560 Nous serons une des parties prenantes pour identifier des clientèles pertinentes et pour
participer à la mise en œuvre d'une halte de bien-être qui fera une place significative aux besoins
des enfants vulnérables et de leurs familles.

1565 Les autres directeurs de départements de pédiatrie du Québec ont cosigné avec moi un
mémoire qui précise un peu plus la grande pertinence de ce mouvement. L'Université de
Sherbrooke, où je suis aussi professeur, a confirmé son intention de collaborer via une lettre des
doyens des facultés qui forment les différents professionnels de la santé et du milieu de l'éducation
concerné. Vous trouverez ces documents parmi les mémoires déposés au BAPE la semaine
dernière.

1570 Pour moi et pour les soignants, ce projet n'a qu'une seule issue : sa réussite.

Mme DIANE CLAVET :

1575 Alors, en conclusion, d'abord un grand merci de nous avoir accueillis, écoutés, lus et de
prendre en compte nos recommandations. Si on les prend en compte, voici ce qu'elles vont
permettre de faire :

1580 Un, de consacrer un demi-kilomètre carré parmi les 42 de l'agrandissement du parc Orford
où, enfin, dans un parc national, les propositions de séjour et d'activités quotidiennes sont pensées
et orchestrées spécialement pour permettre à des personnes vulnérables, en particulier des
enfants, des jeunes et leurs familles, d'accéder et de réellement profiter du bienfait de la nature.

1585 Deuxièmement, ceci va permettre de mettre en place une collaboration prometteuse entre
l'exploitant, qui est la SÉPAQ, et une équipe experte dans la communauté estrienne en lien étroit
avec le monde de la santé et des services sociaux pour réaliser ce projet innovant qui fera sans
doute la fierté du parc Orford et permettra, nous le croyons, d'inspirer d'autres parcs nationaux.

1590 Nos recommandations vont aussi permettre de faire en sorte que la SÉPAQ, ou la SÉPAQ
au sens québécois du terme, dans son ensemble, emboîte le pas à une nouvelle ère de notre
solidarité sociale, où les sociétés publiques maintenant contribuent par un apport bienveillant aux
plus vulnérables, au bien-être de l'ensemble des Québécois et des Québécoises.

1595 Notre regroupement a signé une lettre ouverte en novembre, qui est parue dans certains quotidiens, qui s'intitulait : « *Si nos parcs nationaux permettaient de prendre soin des plus vulnérables?* » Alors, je vous réfère à cette lettre pour plus de détails.

1600 Je termine en vous disant que, selon nous, la SÉPAQ Orford a une occasion unique d'être pionnière dans cette grande transformation qui est en marche. La halte de bien-être est le premier pas, dans sa conception actuelle, qui va nous amener un pas plus loin pour innover dans ce sens-là, pour inspirer les autres parcs. C'est maintenant que ça se passe, et elle peut compter sur nous comme partenaires.

Merci beaucoup.

1605 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous quatre pour vos interventions respectives. Si vous permettez, j'aimerais peut-être échanger un peu sur certains propos que vous nous avez présentés, particulièrement sur la priorisation de certains groupes.

1610 Vous avez évoqué des groupes vulnérables qui étaient déjà, bon, identifiés ou ciblés pour participer à cette expérience-là de halte de bien-être, mais de manière plus générale, comment est-ce que vous trouvez que des groupes, plus globalement, ont été considérés? Est-ce qu'ils sont priorisés? Est-ce que vous avez un jugement à porter sur cette situation-là telle qu'elle est
1615 actuellement?

Mme DIANE CLAVET :

1620 En fait, c'est une excellente question puis, comme on l'a entendu lors des présentations, puis comme on a eu l'occasion d'en discuter avec l'équipe de la SÉPAQ Orford et du Ministère, le choix des clientèles, la façon de les introduire progressivement, de s'expérimenter, au fond, avec une approche différente de manière progressive, ce sont des choses qui sont à élaborer.

1625 Ce qui est important, puis je pense que la SÉPAQ Orford nous l'ont dit aussi, c'est de s'asseoir avec les intervenants de la communauté, pertinents, que nous, notre groupe, on considère pouvoir aider à mettre à table et à discuter avec la SÉPAQ Orford puis les intervenants compétents,

concernés, pour finir de documenter, en fait, les clientèles les plus pertinentes et concevoir la programmation.

1630 On l'a vu dans les délais, là, ce n'est pas demain matin que le premier bâtiment va être construit puis que les premières activités vont avoir lieu. Alors, le temps, peut-être deux, trois années devant, est tout à fait raisonnable pour faire en sorte que les gens s'assoient ensemble et regardent, avec les gens du milieu de la santé et des services sociaux, des organismes communautaires concernés, tout le recensement que GIOIA a déjà fait aussi sur une bonne partie
1635 de la clientèle au niveau des jeunes en besoin.

Ce n'est pas des choses qui sont connues actuellement puis qui sont écrites. C'est ça qui est important. Et la SÉPAQ Orford non plus, ils n'ont pas la prétention de dire : on sait exactement qui aurait besoin de venir là, d'en profiter, puis comment le faire de manière aussi organisée, correcte
1640 et équitable.

C'est un travail qu'on propose de faire avec la SÉPAQ.

LE PRÉSIDENT :

1645 Il y avait un deuxième volet – merci pour votre réponse – il y avait un deuxième volet à cette question-là, c'est l'interaction entre les clientèles vulnérables puis les autres clientèles qui peuvent occuper le site, comment voyez-vous cette réalité-là à terme?

1650 **Mme DIANE CLAVET :**

En fait, on la voit de manière constructive et très positive. Ce n'est pas un ghetto, là. C'est une cohabitation. Puis j'aimerais ça que l'équipe de GIOIA réponde à cette question-là, parce qu'ils ont l'habitude. Veux-tu y aller?

1655 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, certainement, on vous écoute.

1660

Mme MARIE-JOSÉE DUBOIS :

1665 Bien, peut-être vous dire qu'on a déjà expérimenté la mise ensemble d'enfants sains et de familles qui n'étaient pas porteuses d'aucune maladie avec des familles GIOIA, donc avec... nous, ce sont des enfants avec des maladies orphelines, et ce qui en est ressorti était magnifique, en fait.

1670 On a même créé des projets conjoints pour vraiment créer du jumelage systématique de nos enfants avec, par exemple, l'École Durocher à Saint-Lambert. Ils ont fait un projet commun, on leur a demandé de nous faire un travail, un concept artistique sur comment ils verraient un espace GIOIA, par exemple, où tous pourraient venir ensemble profiter des lieux.

Donc, on voit déjà à quel point les enfants sains peuvent bénéficier à tellement d'égards de côtoyer des enfants qui ont une maladie rare ou incurable et vice-versa.

1675 Donc, on l'a déjà expérimenté de cette façon-là, puis c'est vraiment impressionnant comme chacun en sort enrichi, et les liens se sont poursuivis par la suite. Ils sont restés en contact, en particulier plusieurs adolescents que nous avons dans notre groupe.

Mme DIANE CLAVET :

1680 Juste pour compléter. En fait, le secteur, moi, je le connais bien, au niveau de sa géographie, puis on en a entendu parler ce soir, les gens vont circuler, vont venir en randonnée, en vélo passer la journée. Le fait qu'une petite partie du secteur permette de recevoir, voire héberger quelques jours des gens qui ont des défis de santé, ce n'est pas un problème.

1685 Tout ce monde-là va être dans le même secteur à profiter d'une nature, à condition que le secteur soit géré de manière comme il est prévu, de tranquillité, de ressourcement, de contrôle d'achalandage. Alors, ça ne nuit ni à une clientèle ni à l'autre et, de plus, il peut y avoir de l'éducation et des projets spéciaux de cohabitation entre les gens qui profitent de la vie sans se poser trop de questions et ceux qui éprouvent des défis puis qui peuvent nous en apprendre là-dessus.

1690

LE PRÉSIDENT :

1695 Excellent. Merci beaucoup pour ces précisions, Mesdames, Monsieur, merci beaucoup de
votre intervention. Je vous souhaite une belle soirée.

Mme DIANE CLAVET :

1700 Bonne soirée.

M. FRANÇOIS MERCIER (DM49 et DM49.1)
(par visioconférence)

1705

LE PRÉSIDENT :

1710 Nous allons pivoter vers une présentation en ligne, donc par vidéo. Ça va être au tour de
François Mercier. Bonsoir, Monsieur Mercier. On vous écoute, vous avez 15 minutes pour votre
présentation.

M. FRANÇOIS MERCIER :

1715 Bonsoir. Vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

On vous entend très bien.

1720

M. FRANÇOIS MERCIER :

D'accord. Donc, mon mémoire, notre mémoire c'est pour la possibilité de créer et de baliser
des pistes hivernales pour la pratique du ski nordique.

1725

Je suis François Mercier, je représente 250 membres du groupe Ski nordique Lac Brompton. Je suis un amateur de plusieurs sports de plein-air depuis mon jeune âge, et en 1985, j'ai acheté une propriété à Racine au lac Brompton pour pouvoir profiter de ce territoire exceptionnel.

1730

Depuis une trentaine d'années, je suis responsable de l'entretien de la zone Brompton pour Les Sentiers de l'Estrie. Je suis aussi impliqué dans la protection du lac Brompton.

1735

Le projet d'agrandissement du parc national du Mont-Orford est complexe et laisse plusieurs personnes perplexes. C'est un projet bienvenu pour l'arrêt des coupes forestières et le développement immobilier; c'est un projet décevant pour les amateurs de chasse et de véhicules récréatifs, ils devront pratiquer ailleurs.

1740

Les amateurs d'activités non motorisées seront choyés par l'offre accrue de sentiers et d'activités. Cependant, ils devront s'habituer à un nouvel achalandage et à demeurer dans les sentiers prévus dans le parc. Même les skieurs nordiques devront demeurer dans les sentiers prévus à cette fin.

1745

Description : le ski nordique, c'est du ski de fond pratiqué sur des sentiers hivernaux balisés, non tracés ni damés, sur d'étroites pistes bucoliques en harmonie avec la nature. Le ski sur la large piste cyclable ou dans les sentiers équestres sera apprécié, mais ce n'est pas ce que recherchent les skieurs nordiques. Nous recherchons de simples sentiers étroits donnant accès à des sites exceptionnels inaccessibles en été, sur des pistes qui disparaîtront au printemps pour laisser place à la flore et à la faune.

1750

La description de la SÉPAQ : les explorateurs apprécient particulièrement le ski de randonnée nordique. Il permet de contempler une nature plus vierge, plus sauvage. Dans l'immensité des territoires de la SÉPAQ, les skieurs s'aventurent dans des zones enneigées, moins fréquentées, où les pentes ont un dénivelé faible ou moyen. Les sentiers sont balisés, mais non tracés ni damés et leur niveau de difficulté varie en fonction des conditions d'enneigement.

1755

La popularité du ski nordique est mesurable par de nombreux articles dans les journaux, les magazines, le Web. On peut voir l'achalandage dans les endroits où ce type de ski est offert. La réservation de refuges est quasi impossible. L'offre de skis et de bottes pour ce sport est très présente dans les boutiques de sport.

1760

Afin de mesurer l'attrait à pratiquer le ski nordique dans l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, j'ai créé le groupe Ski nordique Lac Brompton sur Facebook. Nous avons accueilli 200 membres en moins d'une semaine.

1765

Le ski nordique est offert à 46 endroits au Québec, selon le site Plein air à la carte. Ceci inclut une douzaine de parcs nationaux – on peut les voir peut-être sur la petite carte, là. Bien que les Cantons de l'Est soit une région bien peuplée, ce site n'indique que six endroits possibles, dont le parc de la Yamaska qui, maintenant, trace ses pistes.

1770

La création de sentiers de ski nordique serait facilitée par l'existence de nombreux sentiers déjà en utilisation, mais en plus, par de nombreux chemins qui ont servi à l'exploitation forestière du territoire.

1775

Le relief peu accidenté et le type de forêts matures et feuillus rendraient aisée la création de nouveaux tracés hors des sentiers actuels. Ceux-ci ne représentent qu'environ 10 % des sentiers proposés et ne nécessitent pas de coupe de branches ou d'arbustes de diamètre supérieur à 3 centimètres.

1780

Des sentiers respectueux de l'environnement. Comme les sentiers de ski nordique seraient utilisés que sur une surface neigeuse, les impacts environnementaux sont minimes. De plus, ils peuvent passer dans des zones plus humides, sans détériorer la flore.

1785

L'impact des sentiers de ski nordique ne se compare vraiment pas aux sentiers de ski de fond et ils nécessiteront moins d'entretien que des sentiers de raquettes qui sont fréquentés dans toutes les saisons.

1790

La grande majorité des tracés sont utilisables tels quels; alors, une simple pose de balises les rendrait utilisables.

J'ai eu à déplacer certains tracés qui passaient dans des zones de plus grandes populations de cerfs de Virginie. Des tracés pourraient être relocalisés en cas de migration des populations.

Pour la découverte : les tracés proposés sont répartis dans tout le secteur de l'agrandissement. Cela permet l'étalement des skieurs sur tout le territoire. Ils pourront y accéder par leur entrée favorite.

1795 Les sentiers sillonnent certaines sections qui ne sont pas accessibles par les sentiers prévus dans l'étude. Certains points de vue sont éblouissants. Les amateurs délinquants de ski hors sentier n'auront pas à se créer de nouvelles pistes illégales si les sentiers nordiques offrent le plaisir et la beauté recherchés.

1800 Étude préliminaire de tracés : plus de la moitié de mon travail sur la proposition de sentiers hivernaux a été faite au cours des années passées à parcourir le territoire durant les quatre saisons. Une autre bonne part de la tâche a été faite par d'autres utilisateurs comme moi qui ont partagé leurs découvertes. Le reste du travail consistait à dessiner des tracés à partir de cartes topographiques ou d'images satellites, tout en essayant de passer par les plus beaux endroits et d'utiliser au maximum les chemins existants.

1805 La plus agréable des tâches était d'aller skier toutes ces possibilités sur le beau territoire enneigé et merci à tous les accompagnatrices et accompagnateurs. Les tracés ont été déplacés à plusieurs reprises à la suite de découverte de nouveaux chemins, et pour éviter des endroits sensibles.

1810 Cet hiver, c'est environ 100 heures et 200 kilomètres de ski qui ont permis cette proposition de 40 kilomètres de sentiers hivernaux et de tracés GPS.

1815 Puisque le territoire de l'agrandissement du parc du Mont-Orford est grandement utilisé depuis bon nombre d'années et qu'il regorge de sentiers divers, environ 90 % des tracés proposés seront sur des sentiers existants. Les tracés proposés seraient un complément à la piste cyclable et au sentier équestre, puis les accès se feraient par ceux-ci. De cette façon, nous limitons le nombre de kilomètres de sentiers à entretenir et le contrôle des utilisateurs serait simplifié.

1820 Sur les trois figures suivantes, qu'on va voir dans les prochaines pages, vous pouvez voir, en couleur orange, les tracés proposés. Ils ont été recopiés à partir de mes pistes GPS. Sur la carte 5, « Plan d'aménagement provisoire ».

1825 À la page 23 du document d'information sur le *Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford*, sur le petit échantillon de carte du secteur du lac Montjoie, on peut voir, en pointillés noir, la piste cyclable et, en orange, on peut voir les sentiers qui recoupent cette piste-là. On va la voir plus en détail plus loin.

1830 Donc, page 15. Donc, attention, j'ai été obligé de tourner ça à l'écran. Le nord est à gauche. Dans le secteur du ruisseau du Gulf, je n'ai pas pu recouper la piste cyclable parce que la piste cyclable, elle se termine là.

1835 Donc, en partant du stationnement au bout, on pourrait faire différents tracés qu'on voit en orange. Un des plus beaux tracés que j'avais fait, mais qui n'est pas possible comme c'est là, il passerait dans le petit triangle qui n'est pas dans le parc. Si on regarde entre – pour ceux qui connaissent le secteur – juste en haut du lac Miller, près de la paroi Larouche, entre les deux, il y a une pointe grise qui ne fait pas partie du parc. Mais tout ce secteur-là, du Gulf, ce serait tellement beau à faire en ski aussi. C'est dommage, ça ne fait pas partie du parc, ce serait peut-être une acquisition à prévoir.

1840 Page 16. Donc ici, on reconnaît le secteur des Cascades du mont Cathédrale et du mont des Trois-Lacs. On peut voir à plusieurs endroits que le sentier orange traverse la piste cyclable, pour éviter de faire des boucles inutiles.

1845 Et puis le dernier secteur, prochaine diapositive, donc maintenant, on est dans le secteur du mont Girard, c'est-à-dire le secteur du lac Montjoie et c'est un secteur que moi, j'ai appris à découvrir, que je connaissais beaucoup moins, puis j'ai vu qu'il y a plusieurs utilisateurs du coin qui font du beau travail, il y a de très beaux sentiers.

1850 Ce que je n'ai pas eu le temps d'aller découvrir parce que la fin de l'hiver arrive, ça aurait été de partir du secteur des sentiers de ski de fond des Fondateurs, qui sont autour du mont Girard, puis me rendre jusqu'au sentier, jusqu'au lac à la Mélasse et puis se rendre au stationnement numéro 9. D'après moi, il y aurait de très belles choses à faire par là. Mais il faut en laisser faire aux gens du parc.

1855

Donc, en terminant, le ski nordique au parc du Mont-Orford, en conclusion, c'est d'intégrer au parc des dizaines de sentiers historiques et les conserver pour des centaines d'utilisateurs actuels et pour la découverte par de nouveaux adeptes.

1860

Revégétaliser ces sentiers serait un travail plus ardu et causerait plus de dommages à la flore fragilisée.

1865

C'est la pratique d'un sport en essor, plus proche de la nature, à faible impact sur l'environnement, car la flore est protégée par la couche de neige et les pistes ne requièrent pas de machinerie.

1870

C'est d'accéder à de superbes endroits non accessibles par les sentiers d'été. C'est de conserver et de créer des sentiers hivernaux qui ne requièrent que peu de préparation et d'entretien.

En terminant, il me fera plaisir de partager ma connaissance du milieu, mon expérience en ski nordique, ainsi que mes tracés GPS avec les gestionnaires du MELCCFP et de la SÉPAQ.

1875

Merci à tous pour votre beau travail et les propositions. Voilà.

LA COMMISSAIRE :

1880

Merci beaucoup, Monsieur Mercier. J'aurais quelques questions. Je comprends, de votre dernière diapositive, que tout ça, c'est tout nouveau et que les gestionnaires du Ministère ou de la SÉPAQ n'ont pas encore eu l'information avant le dépôt de votre mémoire. Vous ne les avez pas rencontrés, vous n'avez pas essayé de les intéresser à tout le travail que vous avez fait cet hiver, est-ce que c'est bien ça?

1885

M. FRANÇOIS MERCIER :

Oui, c'est bien ça. Mais lors des premières audiences, j'avais quand même posé la question si eux avaient prévu des choses et ils m'ont dit qu'eux n'avaient absolument rien prévu de ça, donc c'est là que je me suis mis plus au travail et puis créé ce qui n'était pas créé.

1890 Mais je n'ai pas eu à tout créer. Une bonne partie des sentiers sont déjà là et utilisés. Dans le fond, c'était de mettre tout ça sur papier.

LA COMMISSAIRE :

1895 D'accord. Puis justement, mon autre question, ça concerne justement les sentiers, ceux qui existent et ceux qui pourraient éventuellement être offerts à l'intérieur du parc comme activité. Qu'est-ce que c'est, les aménagements ou l'entretien que ça nécessite? Est-ce que vous avez aussi besoin de refuges? Est-ce que les refuges qui sont proposés actuellement recoupent ou se trouvent à proximité de vos sentiers? Est-ce qu'il y a des activités qui pourraient être conjuguées, si je peux dire? Est-ce que le réseau de refuges est intéressant ou la pratique n'est pas tellement de circuler de refuge en refuge, mais plutôt de faire des activités d'une journée?

1900

M. FRANÇOIS MERCIER :

1905 Les refuges actuels seraient suffisants. C'est tous des parcours qui se font assez bien dans des demi-journées, ou des choses comme ça. Oui, la plupart, c'est une demi-journée ou moins, à moins que quelqu'un voudrait faire le parc au complet, mais à ce moment-là, il y aurait possibilité d'utiliser les refuges actuels.

1910 La raison pourquoi j'ai mis ces sentiers-là juste l'hiver, c'est pour limiter l'impact. C'est pour ça que je ne suggère pas des randonnées d'été dans ces coins-là, comme ça, ça limite beaucoup l'impact sur l'environnement. Parce que plusieurs sentiers, c'est des sentiers qui appartenaient... c'était pour la sortie du bois. Donc, il y aurait du travail à faire pour qu'ils soient beaux en été puis ça, ça amènerait d'autres travaux en plus là-dessus qui ne seraient pas nécessairement bons pour l'environnement.

1915

LA COMMISSAIRE :

1920 Je vous remercie beaucoup, Monsieur Mercier, pour votre présentation. Ça a été très instructif, puis je vous souhaite une bonne soirée.

M. FRANÇOIS MERCIER :

Merci, bonne soirée.

1925

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, bonne soirée.

1930

Mme NYCOLE BRODEUR

LE PRÉSIDENT :

1935

Nous allons revenir avec une intervention en salle avec Nycole Brodeur. Bonsoir, Madame Brodeur, prenez place. Vous avez 15 minutes pour votre présentation, on vous écoute. Allez-y.

Mme NYCOLE BRODEUR :

1940

J'étais ici hier, mais j'ai manqué mon coup. Il y a moins de monde, donc c'est moins intimidant, mais je vais quand même lire un peu parce que c'est intimidant.

LE PRÉSIDENT :

1945

Pas de problème.

Mme NYCOLE BRODEUR :

1950

Donc, je suis résidente d'Orford sur le chemin de la Rive, tout près des Bûcherons. Beaucoup d'entre nous sont préoccupés de l'impact de l'achalandage concernant la construction du stationnement P-5, qui est sur le chemin des Bûcherons.

1955

Maintenant, j'ai fait un exercice, c'est que j'ai été à l'ouest de la... j'ai pris Google et WAZE, j'ai vérifié, puis tous les gens à l'ouest de la route 220, soit Eastman, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, sur

l'autoroute 10, on suggère de prendre la route 220, le chemin Simoneau, Simard, chemin de la Rive, pour se rendre au futur site.

1960 Les gens qui viennent de Montréal, Google offre un deuxième lieu, c'est le chemin des Bûcherons. Mais c'est bien évident, lorsqu'on le regarde sur la carte, il est plus long. Donc, on va aller vers le plus court.

1965 Quant au chemin des Bûcherons, je ne serais pas la seule qui vous a dit qu'il est difficilement carrossable une grande partie de l'année. On se retrouve continuellement devant un chemin défoncé. Ça fait plusieurs années qu'on se plaint au propriétaire et à la municipalité, mais il n'y aurait pas grand-chose à faire, autre que de faire des grandes dépenses, parce qu'il n'est pas aux normes.

1970 Quand on le prend, c'est une aventure, c'est un labyrinthe. Entre les courbes intenses et particulièrement les nids-de-poule. Souvent, ce n'est pas une question de détourner les trous, c'est une question de choisir quels trous qu'on va prendre sans y laisser nos essieux. J'ai des factures ici, si vous voulez les voir, deux en 2022, pour les deux voitures.

1975 Donc, on mentionne que la raison d'être de ce stationnement est pour favoriser les randonneurs du mont des Trois-Lacs. Mais le mont des Trois-Lacs est très escarpé, c'est mieux pour les sportifs que pour les familles. Et puis je trouve que d'amener le projet de stationnement un peu plus loin, ça ne défavorisera pas les sportifs, puis ça va même favoriser les familles parce que ça va être un trajet pour les familles, qui est moins difficile que le mont des Trois-Lacs.

1980 Pour l'avoir fait, ça fait 20 ans et quelques que je reste là. Je ne le fais plus maintenant, je suis rendue trop vieille, mais quand je l'ai fait, ce n'était pas évident.

1985 Donc, pour accommoder la récréation, accommoder la proximité du mont des Trois-Lacs, on surcharge les chemins résidentiels qui sont privés. On méprise la quiétude des gens établis depuis des décennies. On me demande toujours pourquoi je reste loin, je leur réponds que c'est pour une vie paisible et sereine, c'est loin des bruits et des cahots urbains. C'est pour la beauté de la nature, pour voir les animaux sauvages tels que les lièvres, les tortues, les chevreuils, les hérons.

On les voit tous dans notre cours, ou presque. On a même des couleuvres. Quant à moi, ils pourraient m'en débarrasser, là, elles mangent toutes mes belles grenouilles. Puis les écureuils,

1990 bien, ça, mon chien, ça fait neuf ans qu'il essaie d'en attraper un, il n'a pas réussi encore, mais ça le tient en forme, ça fait qu'on est correct.

1995 En fait, je suis bien contente de l'agrandissement. Je suis bien contente de voir qu'on va conserver. Je suis même contente de partager cet espace-là, il est très beau, mais pas nos chemins. C'est ça qui est le plus difficile pour nous autres.

2000 Au P-5, on se demande comment l'achalandage sera pris en main, comment l'impact de centaines de touristes sera contrôlé, comment assurer l'entretien des lieux si loin du bureau même de la SÉPAQ.

2005 J'ai lu sur le site du parc national du Mont-Orford, que l'Estrie est l'une des régions où plusieurs espèces animales sont menacées, vulnérables ou encore susceptibles de le devenir, c'est-à-dire 34 espèces sur les 38, et que ça continue d'augmenter.

2010 Selon les rapports du Ministère, la dégradation des habitats est due aux activités humaines. Est-ce qu'on fait le nécessaire pour les protéger? Est-ce que l'installation d'un stationnement cause un préjudice aux traverses de lièvres, de tortues, des chevreuils, juste au coin de la rue? Est-ce que l'aménagement des toilettes et des aires de pique-nique sera pensé en rapport avec les ratons laveurs, les mouffettes et les bibites à poubelles?

2015 Est-ce qu'on « promouvoit » la récréation plus au détriment de la faune? Pire encore, comment la vie de nous, les résidents, évoluera avec l'imposition d'un stationnement de 100 véhicules juste en face de chez nous? Je crois que ce serait plus bénéfique si on créait une halte pour les usagers au lieu d'un stationnement.

2020 Je crois que le stationnement pourrait être construit un peu plus près de la route 220 qui, 1) est asphaltée, 2) qui est mieux aménagée pour prendre le volume des voitures que notre chemin des Bûcherons ou notre chemin de la Rive ou Simoneau et tout le tralala.

2020 Alors, c'est tout ce que j'avais besoin de dire. Je vous remercie de m'avoir écoutée puis j'apprécierais beaucoup que ce soit pris en considération.

LE PRÉSIDENT :

2025

Avec plaisir, Madame Brodeur. Si vous permettez, je vais profiter de votre présence ici peut-être pour échanger un peu avec vous sur votre connaissance du milieu par rapport à ce que vous nous avez amené comme point de vue, particulièrement sur l'utilisation d'applications de géolocalisation ou d'applications de circulation.

2030

À votre avis, avec l'utilisation que vous faites des différents chemins, est-ce que vous pensez qu'une signalisation pourrait être une solution à des voies alternatives qui sont proposées par certaines applications? C'est-à-dire, est-ce que si on signale correctement les voies d'accès pour aller dans certaines entrées plutôt que d'autres, ça pourrait régler votre préoccupation?

2035

Mme NYCOLE BRODEUR :

2040

Ceux qui font... d'après moi, oui, pour certains qui ont le respect de la chose, mais on le voit, ça fait des années qu'on voit souvent des gens qui veulent, disons, aller à la plage du lac Fraser. Pour ne pas payer le stationnement ou parce que le stationnement est trop plein, on n'est pas trop sûrs pour quelle raison, ils se stationnaient sur le chemin des Bûcherons et sur le chemin des Nénuphars, puis avec leurs petites chaises et leur boîte à lunch, ils traversaient le bois pour aller aux plages.

2045

Les gens qui travaillent au lac Fraser les ont arrêtés souvent, on a émis des contraventions, on a émis des contraventions sur le chemin des Bûcherons pour les empêcher, mais il reste pareil que ça se faisait quand même.

2050

La seule solution que je vois, ça ne solutionne pas tout le problème, ça solutionne le mien, parce que je suis sur le chemin de la Rive, ce serait de rendre le chemin de la Rive... comment on dit ça? Le fermer, qu'il devienne un cul-de-sac. À ce moment-là, les Google et les gens n'auraient pas le choix que de passer par le chemin des Bûcherons.

2055

Mais par contre, ça ne règle pas le problème des Bûcherons, puis celui-là est quand même assez important, puis autant pour les visiteurs, parce quand ils vont le prendre, ils vont bien voir. Puis regardez, la semaine dernière, on a secouru une camionnette qui s'est prise dans le chemin de la Rive en descendant la côte. Ça arrive à peu près aux deux, trois semaines.

2060

Si on parle, si les gens respectent toujours les normes, non. Il n'y a même pas un mois, il y avait des gens qui pour prendre les sentiers... avaient un RV, puis ils étaient stationnés dans le rond-point du chemin de la Rive, puis ils sont restés là trois, quatre jours. Comme ça, sans même pas un droit de stationnement là.

2065

Alors, oui, il y a des gens qui vont respecter, mais il y a encore beaucoup trop de gens qui vont juste prendre la façon la plus facile pour s'y rendre.

LE PRÉSIDENT :

2070

Merci beaucoup d'avoir partagé votre connaissance du milieu avec la commission, merci pour votre intervention, puis je vous souhaite une belle soirée.

Mme NYCOLE BRODEUR :

Merci.

2075

Mme DIANE FRANCOEUR

(par visioconférence)

2080

LE PRÉSIDENT :

Nous allons retourner en ligne avec une prochaine intervention par vidéo. Donc, c'est Diane Francoeur qui se joint à nous. Bonsoir, Madame Francoeur.

2085

Mme DIANE FRANCOEUR :

Est-ce que vous m'entendez bien?

2090

LE PRÉSIDENT :

On vous entend très bien. Vous avez 15 minutes pour votre présentation, on vous écoute.

Mme DIANE FRANCOEUR :

2095 Excellent. Alors, bonsoir, Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente. Mon nom est Diane Francoeur, je suis obstétricienne gynécologue au CHU mère-enfant de Sainte-Justine et vous vous demandez sûrement pourquoi je viens vous rencontrer ce soir.

2100 Tout d'abord, j'aimerais vous remercier de me recevoir. Je viens au nom des familles. Parce qu'en plus d'être obstétricienne gynécologue, ma surspécialité, c'est la gynécologie pédiatrique. Et ça, ça veut dire que tous les enfants différents, c'est-à-dire que les petites filles qui ont des handicaps physiques et/ou intellectuels sont passées, à un moment ou à un autre, dans ma clinique parce que malheureusement, la vie ne pardonne pas toujours et lorsqu'elles arrivent à la puberté, elles ont des problèmes menstruels énormes.

2105 Et donc, j'ai travaillé avec des tas de familles extraordinaires pendant les 30 années de ma pratique et c'est pour eux que je suis ici aujourd'hui. J'ai rencontré des familles exceptionnelles. J'ai rencontré des familles et j'ai rencontré des familles monoparentales, j'ai rencontré des femmes au bout du rouleau, qui n'avaient aucune aide, aucune ressource.

2110 Et je pense que ce magnifique projet, qui a été proposé par docteur Michel Bureau, sur offrir un moment de répit dans un lieu magnifique comme le parc du Mont-Orford pourra faire une différence pour ces familles.

2115 Je crois vraiment. Et mon but de vous convaincre ce soir qu'il faut aller vers ce projet parce que mon expérience de clinicienne m'a appris beaucoup à travailler avec ces enfants, avec ces familles où la résilience est leur qualité numéro 1, tous azimuts.

2120 Tout d'abord, il faut savoir qu'il n'y a personne qui choisit d'avoir un enfant différent. Ça arrive quand ce n'est pas toujours prévu. Parfois, on le sait; parfois, on ne le sait pas, et on l'apprend au fur et à mesure qu'on découvre que notre enfant ne sera pas comme les autres et que ses besoins vont être immenses dans un système de santé qui a du mal à offrir les ressources nécessaires.

 Et pour les femmes, parce que c'est surtout souvent malheureusement les femmes. J'avoue que maintenant les conjoints sont beaucoup plus présents qu'ils ne l'ont jamais été dans les 30

2125 dernières années de ma pratique, mais il reste encore, puis il y a beaucoup de femmes seules avec leur enfant différent.

2130 Elles n'ont pas toujours une grande famille, elles n'ont pas toujours les sous, elles n'en prennent jamais de vacances, parce qu'elles ne sont pas capables de trouver des gardiennes pour s'occuper de leur enfant qui fait des crises, qui colle les serviettes sanitaires partout sur les murs dans la maison, qui tache tout; qui partent propres à l'école, parce que ces familles-là sont fières, qui reviennent dans l'autobus, toutes souillées, et c'est dur pour ces familles. C'est extrêmement difficile.

2135 Et d'avoir la possibilité d'avoir un camp dans la nature où on va pouvoir baisser la pression et de se ressourcer avec des intervenants qui sont qualifiés, avec des gens qui vivent des réalités pareilles aux nôtres, ça a une valeur immense.

2140 J'ai été exposée, dans ma pratique, parce que j'ai quand même une pratique variée, à la Société canadienne d'hémophilie, parce que j'avais créé une clinique d'hémostase au féminin à Sainte-Justine, et j'ai travaillé avec les familles. Parce qu'à la Société canadienne d'hémophilie, il y avait une rencontre annuelle pour les familles.

2145 Tous les ans, les gens se rencontraient pour s'encourager, échanger des trucs, se soutenir, avoir des contacts, avoir des gens qui vivent des difficultés comme les leurs, mais évidemment, ce n'était pas dans un parc. Et je pense que la beauté de ce projet est justement d'amener les gens dans la nature; parce que la nature, ça a un effet bienveillant et bienfaisant extraordinaire.

2150 Et, vous savez, au Québec, on ne s'en vante pas, mais quand même à peu près 50 % des femmes prennent des antidépresseurs. On a un problème. Alors, imaginez quand on a un enfant différent qui a besoin de soins 24/7 tout le temps, tout le temps, même Noël, même Jour de l'An, fête des Mères, Pâques, nommez, et on ne trouve pas les gardiennes. Parce que vous savez, c'est très difficile d'avoir de l'aide.

2155 Alors, souvent, la famille immédiate aide au début, mais à mesure que l'enfant devient plus grand ou a des besoins qui sont beaucoup plus pressants, et les familles sont petites maintenant, on a de petites familles, donc on n'a personne pour nous aider.

2160 Alors, le fait de pouvoir se ressourcer avec son enfant, d'avoir des moments privilégiés où on pourra se retrouver seul aussi, moi, j'en vois une valeur ajoutée immense pour aider les familles à passer à travers. Et vous savez, le Japon, qui parfois nous inspire à plusieurs niveaux, ont reconnu le bienfait de la... on appelle ça, la sylvothérapie, donc d'aller se reposer dans la nature pour diminuer le stress et l'anxiété.

2165 Parce que je peux vous dire que ces familles-là, elles ont le stress et l'anxiété dans le tapis au quotidien parce que tout va bien, puis dans la minute qui suit, tout va mal. On est appelé à l'école, il y a un problème dans le transport scolaire. Alors, c'est extrêmement difficile pour ces familles-là, 1) de garder un emploi qui leur permettrait de se reposer la tête, et donc, en plus, d'avoir une stabilité familiale, c'est extrêmement difficile.

2170 Et vous savez, on a parlé beaucoup de violence conjugale, d'isolement pendant la pandémie, je pense que c'est le temps. Je pense que le Québec est capable de faire une différence, le Québec est capable de faire preuve d'innovation pour donner un lieu de répit à ces familles qui sont vraiment extraordinaires. Je n'ai pas assez de doigts sur mes mains pour compter toutes les familles extraordinaires que j'ai rencontrées au cours de ma carrière. Elles prennent tellement bien soin de leurs enfants, mais ils ont besoin d'un petit répit, parce que la vie, c'est dur.

2180 Parce que vous savez, ces enfants-là, ils deviennent des adultes et ils n'auront pas plus de soins qu'ils en ont quand ils sont des enfants. La plupart du temps, c'est pire. Et les parents maintenant sont plus âgés qu'auparavant. Alors, en plus, ils doivent envisager un éventuel placement, ça les met tout à l'envers.

2185 Alors, si on est capables de leur donner des petits moments de répit, je pense que ça aiderait. Parce que vous savez, dans notre société, on donne beaucoup, beaucoup, beaucoup de soutien au cancer. Et je ne veux certainement pas juger la cause du cancer; c'est une maladie grave et qui tue, mais on ne donne pas beaucoup aux enfants différents. Surtout lorsqu'on a des handicaps physiques ou une déficience intellectuelle modérée ou sévère, c'est très difficile d'aller ramasser de l'argent pour ces organisations qui vont les représenter.

2190 Et pourtant, les besoins sont vraiment là. Et en 2023, quand on sait que les ressources sont vraiment très rares, je pense que d'avoir un projet, même s'il est à petite échelle où on peut commencer à aider quelques familles, bien, tranquillement, on pourra faire des petits.

2195 Vous savez, quand docteur Julien a commencé son programme de pédiatrie sociale, c'était juste une petite clique au Centre-Sud, à Montréal dans un quartier défavorisé. Il a réussi par procrastination à démontrer les bienfaits d'offrir un refuge à des enfants qui étaient socialement défavorisés, mais on ne s'occupe pas beaucoup de la santé physique et de la santé mentale aussi.

2200 Alors, moi, je souhaiterais vraiment, vivement, qu'on investisse dans un tel projet pour nos familles, pour nos enfants différents et pour les aider à passer au travers plutôt que de leur donner des pilules et des antidépresseurs, aux parents, parce que la vie est trop dure et qu'ils n'ont pas d'aide.

2205 Alors, ça me fera plaisir de répondre à vos questions. Le docteur Michel Bureau, qui est le pionnier de ce magnifique projet, lorsqu'il m'a approchée, je n'ai pas pu dire non. Parce que pour moi, c'est une grosse partie de ma carrière qui fait du sens, parce que j'ai travaillé avec des familles-là, j'ai plein de beaux souvenirs.

2210 Mais évidemment, je vois comment c'est difficile maintenant et, vous savez, quand les enfants grandissent, ce n'est pas plus simple. C'est juste encore plus difficile, et je pense qu'un tel projet pourra les aider.

Alors, je vous remercie.

LA COMMISSAIRE :

2215 Merci beaucoup, Madame Francoeur. J'aimerais savoir si au cours de votre pratique, vous avez des exemples de projets dont vous nous parlez? Est-ce que vous avez connaissance d'initiatives qui sont prises pour donner un répit à ces familles-là dans un... pas nécessairement dans un parc national, mais dans un milieu en pleine nature, et quels en sont les bienfaits? Est-ce qu'actuellement, au Québec, on a déjà des initiatives de cet ordre-là?

2220

Mme DIANE FRANCOEUR :

Vous savez, au Québec, on a des microscopiques répits et je vais mettre mon ancien chapeau de présidente de la FMSQ, où on avait une fondation qui était dédiée au répit. Alors, pendant sept

2225 ans, j'ai rencontré les organismes de répit, c'était extrêmement difficile. Ces organismes-là tirent le diable par la queue.

2230 Vous savez, Madame Paul, tout le monde rêve d'avoir un répit dans la nature. Mais la vérité, c'est qu'un répit tout court, on va le prendre, même si c'est dans un sous-sol d'église, là, parce qu'il n'y a rien d'autre. Il n'y a rien ou à peu près rien.

2235 J'ai eu la chance de travailler avec une femme extraordinaire qui s'appelle Diane Chênevert, qui a créé l'organisme Philou, qui est à Montréal, tout près de Sainte-Justine, parce qu'elle avait un enfant qui était différent, qui avait des besoins particuliers énormes, et elle a ouvert une maison de répit pour son fils et les autres enfants. Et tranquillement, Philou a grandi et grandi et grandi et maintenant, ils accueillent de jeunes adultes, parce que comme son fils a grandi au fil des années, elle a réussi à sensibiliser la communauté des affaires à faire des dons.

2240 Mais vous savez, c'est difficile d'avoir des projets quand on dépend du don des organismes. Et vous savez, elle a des résultats exceptionnels, là. Les familles sont rassurées parce qu'elles ne sont pas inquiètes.

2245 Vous savez, quand on a un enfant qui a des handicaps physiques importants ou une déficience sévère qui demande une surveillance immédiate 24/7, c'est difficile. Et pour les parents, ça fait peur. On ne peut pas laisser notre enfant à tout le monde.

2250 Donc, elle a réussi à créer cette espèce de maison, et la famille Coutu qui ont acheté un édifice, et avec les subventions qui viennent de gauche, à droite, elle a réussi à créer un lieu où les parents pourront se reposer et ne pas être inquiets de prendre un petit congé de temps en temps qui va leur permettre de recharger leur batterie et passer au travers.

LA COMMISSAIRE :

2255 Maintenant, si on revient à notre projet d'agrandissement du parc national, je ne sais pas quelle est votre connaissance fine de ce qu'on a sur la table, de ce qui est proposé en termes du concept d'aménagement, mais la halte bien-être qui est planifiée au lac Montjoie, comment, selon vous, elle devrait être adaptée pour recevoir cette clientèle-là?

Mme DIANE FRANCOEUR :

2260

Bien, vous savez, c'est sûr qu'il y a toujours une question de lieu physique, mais c'est d'abord et avant tout, ce sera d'avoir les professionnels qui vont s'occuper des enfants et des familles et qui vont faire toute la différence.

2265

Vous savez, ces familles-là, elles ne sont pas beaucoup différentes de la mienne et de la vôtre. On a tous nos défis, on a tous des moments dans notre vie qui font en sorte qu'on va devoir être confrontés à des situations particulières où on va devoir s'adapter.

2270

Ces familles-là, vous savez, elles ne demandent rien, là. Si elles peuvent être juste dans un lieu physique qui est reposant et qui va permettre de diminuer l'anxiété de tout le monde et de profiter de la nature, on n'a pas besoin nécessairement d'avoir une technologie high-tech pour faire tout ça, là. Les familles se contentent de peu parce qu'au départ, elles n'ont pas grand-chose.

LA COMMISSAIRE :

2275

Je vous remercie beaucoup, Madame Francoeur, pour votre présentation et votre intervention. Je vous souhaite une bonne soirée.

Mme DIANE FRANCOEUR :

2280

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2285

Merci, Madame Francoeur, bonne soirée.

MOT DE LA FIN

2290

LE PRÉSIDENT :

Donc, personne ne s'est manifesté au registre pour la rectification, donc il n'y aura pas de rectification ce soir, ce qui terminerait la séance de ce soir.

2295

Je tiens à remercier toutes les personnes qui sont intervenues et qui ont porté à l'attention de la commission, des opinions, qui vont être considérées. Je remercie aussi toute l'assistance pour le climat sain et respectueux qui a permis aux personnes d'intervenir.

2300

Je remercie aussi chaleureusement toute l'équipe du BAPE et aussi l'équipe technique qui est avec nous.

Nous allons reprendre les travaux de la commission demain à 13 h 30 avec d'autres interventions.

2305

Je vous remercie beaucoup. Bonne soirée tout le monde.

SÉANCE AJOURNÉE AU 5 AVRIL 2023 À 13 h 30

2310

2315

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténo masque, au meilleur de la qualité sonore et des enjeux liés à une audience par visioconférence.

Le tout conformément à la loi.

2320

Et j'ai signé :



Yolande Teasdale [membre no. 289085-2]

Sténographe officielle bilingue

2325